

1205137001

DATE DEPOT	2012-06 05
NUMERO DE DEPOT	2012R051289
N° GESTION	2006B07629
N° SIREN	442395448
DENOMINATION	POWEO
ADRESSE	44 r de Washington 75408 Paris cedex 8
DATE D'ACTE	2012/06/01
TYPE D'ACTE	TRAITE
NATURE D'ACTE	PROJET DE FUSION

TA 1/2/12

PROJET DE TRAITE RELATIF A LA FUSION-ABSORPTION DE DIRECT ENERGIE PAR POWEO

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
05 JUIN 2012
N° DE DEPOT 57289

06B7629

ENTRE

POWEO
SOCIETE ABSORBANTE

ET

DIRECT ENERGIE
SOCIETE ABSORBEE

En date du 1 juin 2012

L

CS.

PROJET DE TRAITE DE FUSION

Entre les soussignees

POWEO, societe anonyme au capital de 16 391 888 euros dont le siege social est situe Immeuble Artois 44 rue de Washington 75008 Paris immatriculee au Registre du Commerce et des Societes de Paris sous le numero 442 395 448 representee par Madame Carine Salvy en sa qualite de Directeur General

ci apres « **Poweo** »

d une part

Et

- **DIRECT ENERGIE,** societe anonyme au capital de 9 857 850 euros dont le siege social est situe 2 bis rue Louis Armand – 75015 Paris immatriculee au Registre du commerce et des societes de Paris sous le numero 448 572 057 representee par Monsieur Xavier CAITUCOLI en sa qualite de President et Directeur General

Ci apres « **Direct Energie** »

d autre part

Poweo et Direct Energie sont ci apres collectivement designees les « **Parties** »

Il a ete declare et convenu ce qui suit, en vue de realiser la fusion par voie d'absorption de Direct Energie par Poweo (la « Fusion ») dans les conditions prevues aux articles L 236 1 et suivants du Code de commerce

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I 4
EXPOSE 4
ARTICLE 1 CARACTERISTIQUES DES SOCIETES 4
1 1 Poweo (societe absorbante) 4
1 2 Direct Energie (societe absorbee) 5
1 3 Liens entre Poweo et Direct Energie 6
ARTICLE 2 - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION 6
ARTICLE 3 COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION 7
ARTICLE 4 – COMMISSAIRES A LA FUSION 8
ARTICLE 5 METHODES D'EVALUATION DE L'ACTIF NET APPORTE 8
ARTICLE 6 OPERATIONS SIGNIFICATIVES AFFECTANT LE CAPITAL DES PARTIES ET DISTRIBUTIONS A INTERVENIR AVANT LA DATE DE REALISATION 8
CHAPITRE II 9
APPORT-FUSION DE DIRECT ENERGIE 9
ARTICLE 7 - PRINCIPE FUSION ABSORPTION DE DIRECT ENERGIE PAR POWEO 9
ARTICLE 8 – DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS APPORTES PAR DIRECT ENERGIE ET DES PASSIFS PRIS EN CHARGE PAR POWEO 9
ARTICLE 9 - DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE 11
ARTICLE 10 - REMUNERATION DE L'APPORT ET AUGMENTATION DU CAPITAL DE POWEO 11
ARTICLE 11 PRIME DE FUSION 13
ARTICLE 12 DATE D'EFFET 13
ARTICLE 13 – REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION – CONDITIONS SUSPENSIVES 13
CHAPITRE III 15
CHARGES ET CONDITIONS 15
ARTICLE 14 CONDITIONS DE LA FUSION 15
ARTICLE 15 DISSOLUTION DE DIRECT ENERGIE – REMISE DES TITRES 20
CHAPITRE V 21
DECLARATIONS GENERALES 21
ARTICLE 16 – DECLARATIONS GENERALES 21
ARTICLE 17 – DECLARATIONS FISCALES 22
CHAPITRE VI 26
DISPOSITIONS DIVERSES 26
ARTICLE 18 – ELECTION DE DOMICILE 26
ARTICLE 19 – FORMALITES 26
ARTICLE 20 – POUVOIRS 26
ARTICLE 21 – AFFIRMATION DE SINCERITE 26
ARTICLE 22 – LITIGES 26
ARTICLE 23 – ANNEXES 26
LISTE DES ANNEXES 28

CHAPITRE I

EXPOSE

ARTICLE 1 - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES

1 1 Poweo (societe absorbante)

(a) Poweo est une societe anonyme a conseil d administration constituee le 7 juin 2002 pour une duree de 99 ans a compter de son immatriculation soit jusqu'au 7 juin 2101 sauf dissolution anticipee ou prorogation

A la date des presentes, le capital social de Poweo s'eleve a 16 391 888 euros Il est divise en 16 391 888 actions de 1 euro de nominal chacune toutes entierement liberees et de meme categorie Elles sont admises aux negociations sur le marche Alternext de NYSE Euronext Paris (FR0004191674)

Poweo a consenti des options de souscription d'actions A la date des presentes, le nombre total d actions susceptibles d'etre creees a la suite de l exercice des options de souscription d actions s eleve a 917 456 actions

A la date du present traite de fusion (le « **Traite de Fusion** »), Poweo detient 22 373 de ses propres actions

(b) Poweo a pour objet social, dans le respect des legislations et reglementations applicables, tant en France qu'a l etranger, directement ou indirectement

L'exercice, a destination d une clientele privee, professionnelle et publique, de toutes activites se rapportant a l energie et a l environnement, notamment aux secteurs de l electricite, du gaz et de l eau Ces activites incluent, de façon non limitative, le negoce le courtage, l intermediation, le transport la distribution la commercialisation, la production et le stockage de tous produits d energie et matieres premieres

Elles incluent egalement toutes prestations d arbitrage, de developpement et commercialisation de produits complexes derives et de couverture, d agregation, de gestion d equilibre, et de conseil, notamment mais non exclusivement en matiere d optimisation de consommation d energie, relatives aux secteurs de l energie et de l environnement, et toutes prestations de « facility management » qui designent les divers services generaux ou collectifs fournis aux grands ensembles immobiliers, industriels, tertiaires et aux particuliers

L acquisition, la cession, l exploitation, la licence de tous droits de propriete intellectuelle et industrielle se rapportant directement ou indirectement, a l objet social ,

La participation directe ou indirecte a toutes operations industrielles, financieres commerciales, mobilieres et immobilieres pouvant se rattacher a son objet social par voie

de creation de societes nouvelles, d apports, commandite, fusion, alliance, joint venture, societe en participation ou autrement ,

Et plus generalement, toutes operations financieres commerciales, industrielles, mobilieres et immobilieres pouvant se rattacher directement ou indirectement a l objet social ci dessus ou susceptibles d'en favoriser l extension ou le developpement en particulier, s'interesser par voie de souscription, apport prise de participation ou par tout autre moyen, a toute societe ou entreprise ayant une activite analogue, connexe ou complementaire a la sienne

1 2 Direct Energie (societe absorbee)

(a) Direct Energie, societe anonyme a conseil d administration a ete constituee le 22 mai 2003 pour une duree de 99 annees, soit jusqu'au 22 mai 2102 sauf cas de prorogation ou de dissolution anticipee

Le capital social de Direct Energie s'eleve a la date des presentes a 9 857 850 euros Il est divise en 328 595 actions de 30 euros de nominal chacune, toutes entierement liberees et de meme categorie Les actions de Direct Energie ne sont pas admises aux negociations sur un marche reglemente ou sur un systeme multilateral de negociations organise

A la date des presentes, le nombre total d actions Direct Energie susceptibles d etre creees a la suite de l exercice des options de souscription d'actions, de bons de souscription d actions, de bons de souscription de parts de createur d entreprise et a la suite de l attribution d actions gratuites a emettre s'elevent a 31 783 actions

A la date des presentes, Direct Energie detient 6 022 de ses propres actions

(b) Direct Energie a pour objet dans le respect des legislations et reglementations applicables, tant en France qu a l etranger directement ou indirectement

l exercice, a destination d une clientele privee professionnelle et publique, de toutes activites se rapportant a l energie et a l environnement notamment aux secteurs de l electricite et du gaz Ces activites incluent, de façon non limitative, le negoce, le courtage, l intermediation, le transport, la distribution, la commercialisation, la production et le stockage de tous produits d energie et matieres premieres Elles incluent egalement toutes prestations d arbitrage, de developpement et commercialisation de produits complexes derives et de couverture, d agregation, de gestion d equilibre, et de conseil

l acquisition, la prise et l exploitation de tous brevets, licences marques se rapportant directement ou indirectement a l'objet social,

la participation directe ou indirecte, a toutes operations industrielles financieres, commerciales, mobilieres et immobilieres pouvant se rattacher a son objet social par voie de creation de societes nouvelles, d apports, commandite, fusion, alliance joint venture societe en participation ou autrement,

et, plus generalement, toutes operations financieres commerciales industrielles mobilieres et immobilieres, pouvant se rattacher directement ou indirectement a l objet social ci dessus ou susceptibles d'en favoriser l extension ou le developpement

1 3 Liens entre Poweo et Direct Energie

(a) Liens de capital

A la date des presentes

Poweo ne detient aucune action Direct Energie ,

Direct Energie detient 7 541 290 actions de Poweo (en ce compris les 4 actions pretees a Messieurs Caitucoli, Veyrat, Christmann et Courbit administrateurs de Poweo qui seront restituees par ces derniers a Direct Energie avant la realisation de la Fusion) representant 46% du capital et des droits de vote de Poweo sur la base des 16 391 888 actions existantes a la date des presentes

(b) Administrateurs communs

Poweo et Direct Energie ont quatre administrateurs communs Messieurs Cedric Christmann, Stephane Courbit, Jacques Veyrat et Xavier Caitucoli Monsieur Xavier Caitucoli est egalement President Directeur General de Direct Energie

ARTICLE 2 - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Poweo et Direct Energie operent sur le meme secteur d activite, a savoir le commerce d'electricite et de gaz et ont a cet egard les memes contraintes economiques sur un marche ou les operateurs historiques EDF et GDF SUEZ occupent toujours une place predominante, en depit des recentes avancees legislatives favorisant l ouverture a la concurrence

L operation projetee s inscrit en effet dans un contexte de mutation profonde du secteur energetique en France a la suite de la publication de la loi n°2010 1488 du 7 decembre 2010 portant nouvelle organisation du marche de l electricite (la « **Loi NOME** »), dont l un des objectifs est de favoriser le developpement d une concurrence equitable et rentable sur le marche français de l electricite

Jusqu a l entree en vigueur de la Loi NOME (le 1er juillet 2011) Poweo et Direct Energie securisaient par le biais de contrats d approvisionnement long terme, les volumes necessaires pour alimenter la courbe de charge de leurs portefeuilles clients electricite grace aux encheres organisees par EDF Les evolutions des tarifs reglementes sur les annees 2008 a 2011 n'ont cependant pas permis de resorber de maniere perenne le ciseau tarifaire auquel Poweo et Direct Energie etaient confrontees sur leur activite de fourniture d electricite, rendant les societes deficitaires

L'entree en vigueur de la Loi NOME a d ores et deja permis d ameliorer l espace economique des fournisseurs d electricite alternatifs, notamment par la mise en place, d une offre de gros nucleaire

(l ARENH Acces Regule a l Electricite Nucleaire Historique) destinee a alimenter la consommation du portefeuille clients existant et a venir En encadrant notamment la convergence a horizon fin 2015 des tarifs reglementes de vente avec le prix d acces de ce nouvel approvisionnement la Loi NOME a cree les conditions economiques d une concurrence totalement equilibree

Grace a cette loi les fournisseurs alternatifs d energie en France ont desormais une meilleure visibilite sur leur marge brute future et peuvent donc esperer par la maitrise continue de leurs frais generaux degager une rentabilite accrue

Dans ce contexte les Conseils d administration de Poweo et Direct Energie ont approuve le principe d une fusion entre les deux groupes qui devrait permettre l emergence du troisieme operateur d energie en France et du premier operateur alternatif français dans ce secteur d activite regroupant environ un million de clients en electricite et en gaz et realisant un chiffre d affaires de plus d un milliard d euros Ce rapprochement devrait permettre a la nouvelle entite d accroitre sa base de clientele et s assurer son developpement en s appuyant sur les competences et les savoir faire les plus reconnus du secteur

Poweo et Direct Energie ont par ailleurs identifie des synergies importantes notamment s agissant des couts d approvisionnement des enjeux logistiques et des charges d exploitation liees a la gestion des clients

La Fusion envisagee consacre ainsi la strategie de developpement menee tant par Poweo que Direct Energie et permettra d etablir un meilleur rapport de force avec les operateurs historiques electrique et gazier français

ARTICLE 3 COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

3 1 Comptes de Poweo

Les termes et conditions du Traite de Fusion ont ete etablis sur la base des comptes sociaux de Poweo pour l exercice clos au 31 decembre 2011 arretes par le Conseil d administration de Poweo le 20 mars 2012 Les comptes sociaux et les comptes consolides de Poweo pour l exercice clos au 31 decembre 2011 seront soumis a l assemblee generale de Poweo convoquee pour le 8 juin 2012

Les comptes sociaux de Poweo figurent en Annexe 1 du Traite de Fusion

3 2 Comptes de Direct Energie

Les termes et conditions du Traite de Fusion ont ete etablis sur la base des comptes sociaux de Direct Energie pour l exercice clos au 31 decembre 2011 arretes par le Conseil d administration de Direct Energie le 21 mars 2012 Ces comptes sociaux ont ete approuves par l assemblee generale de Direct Energie le 6 avril 2012

En application de l article L 233 17 du Code de commerce Direct Energie n est pas soumise a l obligation d etablir et de publier des comptes consolides revus par son commissaire aux comptes et soumis a l approbation de son assemblee generale

Les comptes sociaux de Direct Energie figurent en Annexe 2 du Traite de Fusion

ARTICLE 4 – COMMISSAIRES A LA FUSION

Conformement aux dispositions des articles L 236 10 L 225 147 R 225 7 et R 236 6 du Code de commerce Messieurs Abergel et Leger ont ete designes le 4 avril 2012 en qualite de commissaires a la fusion par ordonnance de designation du President du Tribunal de commerce de Paris avec pour mission (i) d examiner les modalites de la fusion par voie d absorption de Direct Energie par Poweo et plus particulierement (ii) d apprecier la valeur des apports en nature devant etre effectues a cette occasion ainsi que le cas echeant les avantages particuliers (iii) de verifier que les valeurs relatives attribuees aux actions des societes Poweo et Direct Energie sont pertinentes et que le rapport d echange est equitable

ARTICLE 5 METHODES D'EVALUATION DE L'ACTIF NET APPORTE

En application du reglement n°2004 01 du 4 mai 2004 du Comite de la Reglementation Comptable relatif au traitement comptable des fusions et operations assimilees tel que modifie la Fusion par absorption de Direct Energie par Poweo est realisee sur la base de la valeur nette comptable au 31 decembre 2011 des elements d actif et de passif transmis par Direct Energie tels que figurant au bilan de Direct Energie a cette date

ARTICLE 6 - OPERATIONS SIGNIFICATIVES AFFECTANT LE CAPITAL DES PARTIES ET DISTRIBUTIONS A INTERVENIR AVANT LA DATE DE REALISATION

Prealablement a la Date de Realisation Poweo procedera a une reduction de capital motivee par des pertes de 14 752 699 20 euros par reduction du nominal des actions de 1€ a 0 10 € avec imputation d une partie des pertes de l exercice 2011 d egal montant (soit un capital social reduit de 16 391 888 euros a 1 639 188 80 euros) (la « **Reduction de Capital** »)

Il est egalement envisage pour apurer le solde du resultat deficitaire de 2011 et les pertes du passe d imputer l ensemble du report a nouveau d un montant de 281 438 442 80 euros sur le compte « **Prime d'Emission** » (soit un solde de prime d emission de 25 623 694 20€ apres apurement des pertes)

Ces operations seront soumises a l assemblee generale mixte de Poweo appelee a approuver les comptes de l exercice 2011 et devant se reunir le 8 juin 2012

CHAPITRE II

APPORT FUSION DE DIRECT ENERGIE

ARTICLE 7 PRINCIPE FUSION ABSORPTION DE DIRECT ENERGIE PAR POWEO

Sous reserve de la realisation des conditions suspensives stipulees a l Article 13 et dans les conditions prevues aux presentes Direct Energie apporte et transfere a Poweo qui l accepte l ensemble de ses biens droits et obligations (en ce compris les engagements hors bilan) actifs et passifs sans exception ni reserve composant son patrimoine conformement aux articles L 236 1 et suivants du Code de commerce etant precise que

La Fusion emportera transmission de l universalite du patrimoine de Direct Energie a Poweo a la Date de Realisation y compris les elements non expressement designes dans les presentes (l enumeration figurant a l Article 8 ci apres n etant pas limitative)

La dissolution de Direct Energie et la transmission de son patrimoine a Poweo du fait de la Fusion s operera de plein droit a la Date de Realisation sans qu il y ait lieu d effectuer de quelconques operations de liquidation

En application de l article L 236 4 la Fusion prendra effet retroactivement au 1er janvier 2012

ARTICLE 8 – DESIGNATION ET EVALUATION DES ACTIFS APPORTES PAR DIRECT ENERGIE ET DES PASSIFS PRIS EN CHARGE PAR POWEO

8 1 Actif transfere

Les actifs apportes par Direct Energie comprennent l ensemble des actifs de Direct Energie a la Date de Realisation L actif transmis comprend notamment sans que cette description ait un caractere limitatif les elements suivants dont la valeur nette comptable evaluee au 31 decembre 2011 figure ci apres

€	31/12/2011		
	Brut	**Amort / Prov**	**Net**
Immobilisations incorporelles	107 588 415	59 042 134	48 546 282
Immobilisations corporelles	2 941 180	1 518 212	1 422 968
Immobilisations financieres	80 749 681	7 000 000	73 749 681
Stocks et en cours (marchandises)	9 369 695		9 369 695
Creances	103 490 852	10 052 314	93 438 538
Valeurs mobilieres de placement disponibilites et divers charges constatees d avance	54 514 685		54 514 685
Total de l'actif transfere	**358 654 508**	**77 612 660**	**281 041 849**

La valeur d apport totale des elements d actif au 1er janvier 2012 sur la base des comptes au 31 decembre 2011 s eleve donc a 281 041 849 euros avant impact des operations de la periode intercalaire courant du 1er janvier 2012 jusqu a la Date de Realisation

8 2 Passif transfere

L apport fusion de Direct Energie est consenti et accepte moyennant la prise en charge par Poweo de l integralite du passif de Direct Energie a la Date de Realisation Le passif transmis comprend notamment sans que cette description ait un caractere limitatif les elements suivants dont la valeur nette comptable evaluee au 31 decembre 2011 figure ci apres

€	31/12/2011
Provisions pour risques et charges	1 752 818
Dettes financieres	62 391 008
Autres dettes	208 663 640
Produits constates d avance	583 632
Total du passif transfere	**273 391 098**

Le montant du passif de Direct Energie au 1er janvier 2012 sur la base des comptes au 31 decembre 2011 s eleve donc a 273 391 098 euros avant impact des operations de la periode intercalaire courant du 1er janvier 2012 jusqu a la Date de Realisation

8 3 Determination de l'actif net apporte

Le montant de l actif net apporte au 1 janvier 2012 sur la base de la valeur nette comptable des comptes arretes au 31 decembre 2011 s eleve a 7 650 751 euros

En raison de la transmission de l integralite du patrimoine de la societe Direct Energie tous les autres biens et droits et obligations quels qu ils puissent etre pouvant etre la propriete ou a la charge de Direct Energie alors meme qu ils auraient ete omis dans les designations qui precedent deviendront la propriete ou a la charge de Poweo

8 4 Retraitement de l'actif net apporte compte tenu des operations intervenues depuis le 1er janvier 2012

Compte tenu des operations etant intervenues sur le capital de Direct Energie depuis le 1er janvier 2012 et jusqu a la date des presentes a savoir (i) la creation de 1 361 actions Direct Energie portant le nombre d actions composant le capital social de Direct Energie a 328 595 actions a la date des presentes (ii) le versement d un complement de prix de souscription par les porteurs de bons de souscription d actions en vue de la prolongation de la periode d exercice desdits bons (iii) l acquisition supplementaire par Direct Energie de 5 562 de ses propres actions portant le nombre de titres auto detenus a 6 022 a ce jour l actif net apporte par Direct Energie a ce jour et devant etre remunere par Poweo doit etre retraite comme suit

	€
Valeur de l actif net apporte par Direct Energie au 1e janvier 2012 sur la base des comptes au 31 decembre 2011	7 650 751 00
Auquel il convient d ajouter le montant du prix d emission des augmentations de capital realisees depuis le 1e janvier 2012	379 166 80
Auquel il convient d ajouter le versement complementaire effectue sur le compte « Prime sur BSA » depuis le 1er janvier 2012	44 756 60
Duquel il convient de retrancher la valeur comptable des actions Direct Energie auto detenues a la date des presentes[1]	(4 215 400 00)
Montant de l'actif net apporte retraite et devant etre remunere	**3 859 274,40**

8 5 Engagements hors-bilan

Independamment de l actif et du passif ci dessus designes Poweo beneficiera le cas echeant des engagements reçus par Direct Energie et sera substituee a Direct Energie dans la charge des engagements donnes par cette derniere Les engagements a charge de Direct Energie au 31 decembre 2011 sont decrits a titre indicatif a l Annexe 2 dans l annexe aux comptes sociaux de Direct Energie (section VI)

ARTICLE 9 - DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

La parite de fusion proposee aux actionnaires de Poweo et Direct Energie est fixee a 1 216 actions Poweo pour 13 actions Direct Energie soit environ 93 538 actions Poweo pour 1 action Direct Energie

Les modalites de determination de la parite sont detaillees en Annexe 3

ARTICLE 10 REMUNERATION DE L'APPORT ET AUGMENTATION DU CAPITAL DE POWEO

Les apports seront remuneres par voie d augmentation de capital de Poweo En application de l article L 236 3 du Code de commerce il ne sera pas procede a l echange d actions Poweo contre les actions Direct Energie auto detenues

Ainsi sur la base des 327 234 actions composant le capital social de Direct Energie au 1e janvier 2012 et deduction faite des 460 actions auto detenues par Direct Energie a cette date 326 774 actions Direct Energie devraient etre remunerees par une augmentation de capital de Poweo en appliquant le rapport d echange retenu de 1 216 actions Poweo pour 13 actions Direct Energie

Cependant compte tenu (i) des operations etant intervenues sur le capital de Direct Energie

[1] Les 6 092 actions Direct Energie auto detenues ont de facto annulees a la Date de Realisation

depuis le 1er janvier 2012 et jusqu'a la date des presentes visees a l article 8 4 et (ii) de la renonciation de quatre actionnaires a la remuneration de 4 actions Direct Energie, 30 172 608 actions Poweo seront creees en echange de ces 322 569 actions Direct Energie a remunerer, en application du rapport d echange retenu de 1 216 actions Poweo pour 13 actions Direct Energie

En consequence et compte tenu de la Reduction de Capital, le montant global de l augmentation de capital de Poweo resultant de la Fusion s'elevera a 3 017 260,80 euros par la creation et l'emission de 30 172 608 actions nouvelles ordinaires de 0,1 euro de valeur nominale chacune

Les actions nouvelles creees seraient attribuees aux proprietaires des 322 569 actions composant le capital de Direct Energie a la date des presentes et ayant vocation a etre remunerees (c'est a dire hors 6 022 actions auto detenues et 4 actions pour lesquelles quatre actionnaires ont renonce a cette remuneration) proportionnellement a leur detention au capital Il est precise que l exercice des options de souscription d actions des bons de souscription de parts de createurs d entreprise et des bons de souscription d actions a ete suspendu le 14 mai 2012 par decision du Conseil d administration de Direct Energie

Compte tenu de la Reduction de Capital et a l issue de la Fusion, le capital de Poweo serait ainsi porte de 1 639 188,80 euros a 4 656 449,60 euros (en ce compris les 7 541 290 actions Poweo transferees par Direct Energie a Poweo dans le cadre de la Fusion) Il sera divise en 46 564 496 actions de 0,1 euros de nominal chacune, entierement liberees et toutes de meme categorie

Le rapport d echange des titres dans le cadre de la Fusion retenu etant de 1 216 actions Poweo pour 13 actions Direct Energie, les actionnaires de Direct Energie n'ayant pas les quotites requises ou un multiple de ces quotites devront ceder les actions formant rompus ou acquerir des droits en vue de parvenir a cette quotite Les actionnaires de Direct Energie feront leur affaire de l achat ou de la vente des rompus

Les actions emises par Poweo en remuneration de l apport fusion de Direct Energie porteront jouissance au 1er janvier 2012 et seront entierement assimilees aux actions existantes, seront soumises a toutes les dispositions statutaires et donneront notamment droit a toute distribution de dividende, d acompte sur dividende ou de reserve qui serait decidee posterieurement a leur emission

Sauf convention contraire des actionnaires de Direct Energie concernes le demembrement eventuel des actions Direct Energie sera de plein droit reporte sur les actions nouvelles Poweo remises en echange desdites actions demembrees, par subrogation reelle, etant precise que Direct Energie indiquera a Poweo raisonnablement a l avance la composition exacte de son capital et des eventuels demembrements d'actions y afferents

En outre, les actions nouvelles Poweo seront toutes negociables des la realisation definitive de l augmentation de capital de Poweo remunerant l'apport fusion de Direct Energie, conformement a l article L 228 10 du Code de commerce, et feront l objet d une demande d admission aux negociations sur le marche Alternext de NYSE EURONEXT

ARTICLE 11 - PRIME DE FUSION

La difference entre le montant de l actif net apporte de Direct Energie corrige des elements vises a l article 8 4 et a remuneret a la date des presentes soit 3 859 274 40 euros et le montant de l augmentation de capital de Poweo de 3 017 260 80 euros soit 842 013 60 euros constitue la prime de fusion

Ce montant sera inscrit au passif du bilan de Poweo au compte « Prime de fusion » sur lequel porteront les droits des actionnaires anciens et nouveaux de Poweo

La prime de fusion pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur decidee par l assemblee generale des actionnaires Notamment il sera propose a l assemblee generale extraordinaire de Poweo appelee a approuver le projet de Fusion d autoriser le Conseil d administration a proceder a tout prelevement sur la prime de fusion en vue de (i) imputer tout ou partie des charges frais droits impots et honoraires occasionnes par la Fusion (ii) de reconstituer au passif de Poweo les reserves et provisions reglementees ou (iii) de reconstituer toute dotation a la reserve legale le cas echeant

L assemblee generale ordinaire des actionnaires de Poweo pourra le cas echeant donner au solde de la prime de fusion toutes affectations autres que l incorporation au capital

ARTICLE 12 - DATE D'EFFET

En application de l article L 236 4 du Code de Commerce les Parties de convention expresse decident que la Fusion prendra effet retroactivement aux plans comptable et fiscal le 1er janvier 2012 (la **Date d'Effet**) soit anterieurement a la date a laquelle la Fusion sera soumise aux assemblees generales de Direct Energie et Poweo de sorte que correlativement les resultats de toutes les operations effectuees par Direct Energie a compter du 1er janvier 2012 jusqu a la Date de Realisation seront exclusivement selon le cas au profit ou a la charge de Poweo ces operations etant considerees comme accomplies par Poweo qui les reprendra dans son compte de resultat

Les Parties reconnaissent que cette retroactivite emporte un plein effet fiscal dont elles s engagent a accepter toutes les consequences

ARTICLE 13 – REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION – CONDITIONS SUSPENSIVES

Le present projet de Fusion l augmentation de capital de Poweo et la dissolution de Direct Energie qui en resultent ne deviendront definitifs qu a compter de la realisation des conditions suspensives ci apres

a) La realisation definitive de la Reduction de Capital de Poweo decrite a l Article 6 du present Traite de Fusion

b) L approbation par l assemblee generale extraordinaire des actionnaires de Direct Energie du projet de fusion absorption de Direct Energie par Poweo du traite de fusion correspondant et de la dissolution sans liquidation de Direct Energie

c) L approbation par l assemblee generale extraordinaire des actionnaires de Poweo du projet de fusion absorption de Direct Energie par Poweo du traite de fusion correspondant de l augmentation de capital de Poweo en remuneration de l apport fusion de Direct Energie stipulee a l Article 10 de la renonciation au droit preferentiel de souscription aux actions a emettre du fait de la reprise des options de souscription d actions des bons de souscription d actions des bons de souscription de parts de createur d entreprise et des actions gratuites a emettre attribues par Direct Energie aux salaries et mandataires sociaux de Direct Energie et de ses filiales dont les principales caracteristiques figurent en Annexe 5 et qui peuvent ensemble donner lieu a l emission de 31 783 actions Direct Energie et

d) L obtention d une derogation definitive a l obligation de deposer une offre publique obligatoire sur les actions Poweo purgee de tout recours accordee par l Autorite des Marches Financiers a Impala François Premier Energie et EBM Trirhena AG qui ont fait part de leur intention d agir de concert vis a vis de Poweo et devraient detenir ensemble plus de cinquante pour cent du capital et des droits de vote de Poweo

La Fusion et la dissolution de Direct Energie qui en resulte ne seront realisees qu a compter du jour de la realisation de la derniere en date des conditions suspensives listees ci dessus (ci apres la « **Date de Realisation** »)

La constatation materielle de la realisation definitive de la presente Fusion pourra avoir lieu par tous moyens appropries

Faute de realisation des conditions suspensives ci dessus le 31 decembre 2012 au plus tard les presentes seront sauf prorogation de ce delai d un commun accord entre les Parties considerees comme caduques sans qu il y ait lieu a indemnite de part ni d autre

CHAPITRE III

CHARGES ET CONDITIONS

ARTICLE 14 CONDITIONS DE LA FUSION

14 1 Propriete et jouissance du patrimoine transmis

(a) Poweo aura la propriete et la jouissance des biens et droits de Direct Energie en ce compris ceux qui auraient ete omis dans le present Traite de Fusion ou dans sa comptabilite a compter de la Date de Realisation

Cependant compte tenu de la Date d Effet que les Parties sont convenues de donner a la Fusion ainsi qu il est indique a l Article 12 du present Traite de Fusion Poweo sera reputee avoir eu la jouissance des biens transmis depuis le 1^{e} janvier 2012 En consequence il est expressement stipule que les operations tant actives que passives realisees par Direct Energie entre le 1 janvier 2012 et la Date de Realisation seront considerees de plein droit comme ayant ete effectuees par Poweo et le resultat net desdites operations beneficiera ou restera a la charge de cette derniere

(b) L ensemble du passif de Direct Energie a la Date de Realisation ainsi que l ensemble des frais droits et honoraires y compris les charges fiscales et d enregistrements occasionnes par la dissolution de Direct Energie seront transmis a Poweo

14 2 Charges et conditions generales de la Fusion

(a) Ainsi qu il a deja ete dit a l Article 7 les apports de Direct Energie sont consentis et acceptes moyennant la charge pour Poweo de payer (independamment de la remuneration sous forme de titres nouveaux de Poweo) l integralite du passif de Direct Energie D une maniere generale Poweo prendra en charge l integralite du passif et des obligations (en ce compris les engagements hors bilan) de Direct Energie tel qu ils existent a la Date de Realisation

Poweo sera en consequence tenue a l acquit du passif apporte par Direct Energie (y compris celui qui aurait ete omis aux presentes) dans les termes et conditions ou il est et deviendra exigible (avec toute exigibilites anticipees s il y a lieu) et plus generalement a l execution de toutes conditions prevues par les emprunts actes ou de titres de creances comme Direct Energie est tenue de le faire sauf a obtenir de tous creanciers tous accords modifications de ces termes et conditions

Poweo sera tenue dans les memes conditions a l execution des engagements hors bilan de Direct Energie et notamment des engagements de caution garantie et des avals pris par Direct Energie et beneficiera de toutes contre garanties et suretes y afferents

Conformement aux dispositions de l article L 236 14 du Code de commerce les creanciers de Direct Energie ainsi que ceux de Poweo dont la creance est anterieure a la publicite donnee au Traite de Fusion pourront faire opposition dans le delai de 30 jours a compter de la derniere des insertions dans un journal d annonces legales operant publicite du present Traite de Fusion Conformement aux dispositions legales et reglementaires en vigueur l opposition formee par un creancier n aura pas pour effet d interdire la poursuite des operations de fusion

En tant que de besoin il est precise que le passif apporte par Direct Energie tel qu il est decrit a l Article 8 2 du present Traite de Fusion ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de pretendus creanciers lesquels sont tenus dans tous les cas d etablir leurs droits et de justifier de leurs titres

(b) Poweo prendra les biens apportes par Direct Energie dans l etat ou ils se trouveront a la Date de Realisation sans pouvoir exercer aucun recours contre Direct Energie (autres que ceux prevus dans le present Traite de Fusion) ses actionnaires ou dirigeants pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais etat du mobilier et des materiels ou outillages apportes ou pour insolvabilite des debiteurs

(c) Les bons de souscription d actions les bons de souscription de parts de createur d entreprise (ensemble les « **Bons** ») les options de souscription octroyees par Direct Energie avant la realisation de la Fusion et non exercees a la Date de Realisation seront reportes sur les actions de Poweo le nombre total d actions sous option ou auquel donne droit l exercice d un Bon et le prix d exercice des options ou des Bons etant ajustes pour tenir compte du rapport d echange vise a l Article 9 ci avant de sorte que le produit du nombre d options ou de Bons multiplie par le prix d exercice avant et apres ajustement reste constant selon les modalites suivantes

- le nombre d actions Poweo que chaque porteur d options pourra souscrire correspondra au nombre d actions Direct Energie qu il aurait pu souscrire au titre de cette option multiplie par le rapport d echange vise a l Article 9 (soit 93 538) le nombre ainsi obtenu etant arrondi au nombre immediatement superieur

- le nombre d actions Poweo que chaque porteur de Bon pourra souscrire correspondra au nombre d actions Direct Energie qu il aurait pu souscrire au titre de ce Bon multiplie par le rapport d echange vise a l Article 9 (soit 93 538) le nombre ainsi obtenu etant arrondi au nombre entier le plus proche

- le prix de souscription par action Poweo sera egal au prix de souscription par action pour chaque action Direct Energie immediatement avant la Date de Realisation divise par le rapport d echange vise a l Article 9, le prix de souscription ou d exercice ainsi obtenu etant arrondi au centime d euro le plus proche les autres termes des plans d options de souscription d actions et des Bons a cette date demeurant inchanges

Il est precise que le Conseil d administration de Direct Energie a decide de suspendre

(i) le droit d exercer les options de souscription pour l integralite des plans conformement aux dispositions des plans d options et a l article L 225 149 1 du Code de commerce a compter du 14 mai 2012 et jusqu au 14 aout 2012 sous

reserve de reduction de la periode de suspension qui pourrait etre decidee ulterieurement etant precise que la periode de suspension ainsi reduite ne pourra pas s achever avant la Date de Realisation ou la date a laquelle le present Traite de Fusion prendrait fin selon le cas

(ii) le droit d exercer les Bons conformement a l article L 225 149 1 du Code de commerce a compter du 14 mai 2012 et jusqu au 14 aout 2012 sous reserve de reduction de la periode de suspension qui pourrait etre decidee ulterieurement etant precise que la periode de suspension ainsi reduite ne pourra pas s achever avant la Date de Realisation ou la date a laquelle le present Traite de Fusion prendrait fin selon le cas

Une description des options de souscription d actions et des Bons octroyes par Direct Energie en circulation a la date des presentes et qui seront repris par Poweo a la Date de Realisation figure en Annexe 5 du Traite de Fusion

(d) En application de l article L 225 197 1 du Code de commerce et conformement aux dispositions des plans d attribution d actions Poweo sera substituee de plein droit a Direct Energie dans ses obligations envers les beneficiaires d attribution d actions gratuites en periode d acquisition a la Date de Realisation qui sont visees en Annexe 5 Les droits des beneficiaires seront donc reportes sur des actions de Poweo selon les modalites suivantes le nombre d actions Poweo auquel chaque beneficiaire aurait droit correspondra au nombre d actions Direct Energie auquel il aurait pu pretendre au titre de ce plan multiplie par le rapport d echange vise a l Article 9 (soit 93 538) le nombre ainsi obtenu etant arrondi au nombre entier le plus proche

(e) Poweo sera subrogee dans le beneficie de tous droits ainsi que dans le benefice et la charge de tous contrats traites conventions marches conclus par Direct Energie avec toute administration ou tous tiers ainsi que dans le benefice et la charge de toutes autorisations ou permissions administratives qui auraient ete consenties a Direct Energie Poweo fera le cas echeant son affaire personnelle aux lieu et place de Direct Energie sans recours contre cette derniere pour quelque cause que ce soit de l execution ou de la resiliation a ses frais risques et perils de tous accords traites contrats ou engagements quelconques qui auraient pu etre souscrits par Direct Energie

(f) Conformement a la loi Poweo sera par le seul fait de la realisation de Fusion subrogee a Direct Energie dans le benefice et la charge de tous contrats de travail engagements conventions quelconques en matiere de retraite existant a la Date de Realisation

(g) Poweo sera subrogee des la Date de Realisation dans tous les droits processuels actions ou instances judiciaires ou arbitrales relatifs aux bien et droits apportes et actuellement en cours Elle aura tous pouvoirs pour intenter ou defendre a tous contentieux et toutes actions judiciaires ou arbitrales en cours ou nouvelles au lieu et place de Direct Energie pour donner tous acquiescements a toutes decisions pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions

(h) Poweo supportera et acquittera a compter de la Date de Realisation toutes les charges (impots taxes primes et cotisations d assurances contributions honoraires etc) auxquelles les biens ou les activites apportes peuvent ou pourront etre assujettis

(i) Par le seul fait de la realisation de la Fusion les valeurs mobilieres et droits detenus par Direct Energie dans des societes tierces ou dont Direct Energie serait titulaire et qui ont ete emis par des organismes de placement collectif seront transferes au profit de Poweo laquelle deviendra directement actionnaire ou associe de ces societes ou detentrice et/ou titulaire de ces droits sous reserve du respect des dispositions legislatives reglementaires et contractuelles applicables Poweo se conformera aux dispositions legislatives reglementaires statutaires et contractuelles relatives a la transmissibilite des valeurs mobilieres et droits notamment celles relatives aux agrements et droits de preemption

Direct Energie ou le cas echeant Poweo notifiera a tout tiers la transmission de valeurs mobilieres par voie de fusion conformement aux dispositions applicables dans chaque cas

Le cas echeant Poweo fera effectuer a ses frais l inscription en compte a son profit des valeurs mobilieres droits sociaux et parts de toutes natures qui lui seront apportes

(j) Direct Energie declare se desister expressement de tous droits de privilege ou d action resolutoire pouvant exister a son profit sur les biens ci dessus apportes pour garantir l execution des charges et conditions imposees a l absorbante aux termes du present acte

(k) Poweo sera substituee a Direct Energie dans tous les droits et obligations au titre du droit d occupation sous quelque forme que ce soit (bail location domiciliation) de biens immobiliers dont Direct Energie est titulaire et acquittera les loyers correspondants le tout a ses risques et perils

(l) Poweo se conformera aux lois decrets et arrete reglements et usages concernant l exploitation des biens et activites apportes

(m) Poweo remplira toutes formalites requises en vue de regulariser et de rendre opposable aux tiers la transmission des divers elements d actif ou droits en ce compris les marques et brevets dont est titulaire Direct Energie et qui figurent en Annexe 4 tout pouvoir etant donne a cet effet au porteur d une copie ou d un extrait du present Traite de Fusion

14 3 Engagements des Parties

A Engagements de Direct Energie

Direct Energie s engage jusqu a la Date de Realisation a poursuivre son activite selon le cours normal des affaires et s engage notamment a (i) ne pas accomplir tout acte de disposition relatif aux biens ou actifs transmis d un montant superieur a 100 000 euros et (ii) ne pas contracter d emprunts d un montant unitaire superieur a 100 000 euros sans avoir obtenu l accord prealable ecrit de Poweo qui ne pourra etre refuse sans juste motif

Direct Energie s engage jusqu a la Date de Realisation a ne pas modifier le capital social de Direct Energie immediatement ou a terme Direct Energie s engage jusqu a la Date de Realisation a ne pas acheter ou ceder ses propres actions

Direct Energie reconnait que les actions de Poweo sont admises aux negociations sur Alternext de Nyse Euronext et soumises aux dispositions du Titre VI du Reglement General de l Autorite des Marches Financiers

Direct Energie etablira sous sa seule responsabilite les informations relatives a Direct Energie qui figureront dans l annexe au rapport du Conseil d administration sur la Fusion soumis a l assemblee generale extraordinaire des actionnaires de Poweo et de Direct Energie et qui seront a leur date et a la connaissance de Direct Energie apres avoir pris toute mesure raisonnable a cet effet, sinceres et conformes a la realite a tous egards significatifs

Direct Energie s engage a entreprendre chaque fois que cela sera necessaire les demarches en vue de l autorisation du transfert de ces contrats traites conventions marches permissions et autorisations administratives Poweo s engageant a cette fin a collaborer avec Direct Energie

Au cas ou des creanciers de Direct Energie formeraient opposition a la Fusion dans les conditions legales et reglementaires Direct Energie fera ses efforts raisonnables pour en obtenir mainlevee

Direct Energie s engage a informer Poweo de toute modification importante de l actif et du passif de Direct Energie intervenue entre la date des presentes et la Date de Realisation

B Engagements de Poweo

Poweo s engage jusqu a la Date de Realisation a poursuivre son activite selon le cours normal des affaires et s engage notamment a (i) ne pas accomplir tout acte de disposition relatif aux biens ou actifs transmis d un montant superieur a 100 000 euros et (ii) ne pas contracter d emprunts d un montant unitaire superieur a 100 000 euros sans avoir obtenu l accord prealable ecrit de Direct Energie qui ne pourra le refuser sans juste motifs

Poweo s engage jusqu a la Date de Realisation a ne pas modifier son capital social immediatement ou a terme sous reserve de l operation de Reduction de Capital visee a l Article 6 Poweo s engage jusqu a la Date de Realisation a ne pas acheter ou ceder ses propres actions (hormis dans le cadre d un contrat de liquidite)

Poweo etablira sous sa seule responsabilite les informations relatives a Poweo qui figureront dans l annexe au rapport du Conseil d administration sur la Fusion soumis a l assemblee generale extraordinaire des actionnaires de Poweo et de Direct Energie et qui seront a leur date et a la connaissance de Poweo apres avoir pris toute mesure raisonnable a cet effet sinceres et conformes a la realite a tous egards significatifs

Poweo s engage a entreprendre chaque fois que cela sera necessaire les demarches en vue de l autorisation du maintien de tous contrats traites conventions marches permissions et autorisations administratives a l issue de la Fusion Direct Energie s engageant a cette fin a collaborer avec Poweo

Au cas ou des creanciers de Poweo formeraient opposition a la Fusion dans les conditions legales et reglementaires Poweo fera ses efforts raisonnables pour en obtenir mainlevee

Poweo s engage a informer Direct Energie de toute modification importante de l actif et du passif de Poweo intervenue entre la date des presentes et la Date de Realisation

ARTICLE 15 DISSOLUTION DE DIRECT ENERGIE – REMISE DES TITRES

En application des dispositions de l article L 236 3 I du Code de commerce Direct Energie sera dissoute de plein droit sans liquidation par le seul fait et a la Date de Realisation Definitive de la Fusion

Les actions creees par Poweo pour remunerer l apport fusion seront directement attribuees aux actionnaires de Direct Energie suivant le rapport d echange fixe a l Article 9 du Traite de Fusion

CHAPITRE V

DECLARATIONS GENERALES

ARTICLE 16 – DECLARATIONS GENERALES

16 1 Declarations generales de Direct Energie

Direct Energie declare et garantit a Poweo qu a la date des presentes

i) Elle a la capacite et a obtenu les autorisations necessaires de ses organes sociaux competents pour signer et executer le Traite de fusion

ii) Elle n est pas actuellement (ni aucune de ses filiales n est actuellement) en etat de cessation des paiements et ne fait pas (ni aucune de ses filiales ne fait) l objet d une procedure de conciliation de sauvegarde de redressement ou de liquidation judiciaire

iii) Le patrimoine de Direct Energie et de ses filiales n est menace d aucune confiscation ou autre mesure d expropriation et Direct Energie et chacune de ses filiales ne fait l objet d aucune poursuite pouvant interdire l exercice de ses activites

iv) Direct Energie a moins de 100 actionnaires (personnes physiques ou morales)

v) Les etats financiers de Direct Energie au 31 decembre 2011 qui figurent en Annexe 2 refletent fidelement la situation comptable et financiere de la societe a cette date et toutes les dettes financieres de Direct Energie a cette date sont dument comptabilisees dans ces etats financiers

vi) Les elements d actifs apportes ne font l objet d aucun nantissement ou privilege de nature a en restreindre la jouissance, le transfert ou l exercice du droit de propriete a l exception des nantissements consentis par Direct Energie sur l integralite des valeurs mobilieres de placement (SICAV monetaires) et des gages especes consenties par Direct Energie

vii) Elle n a pas depuis le 31 decembre 2011 (a) conclu d acte de disposition ou d acquisition relatif a des biens ou actifs immobilises ou ayant vocation a l etre d un montant superieur a 100 000 euros a l exception de la cession des actions dans la Centrale Eolienne de la Fage et dans la Centrale Eolienne du Puech ou (b) contracte de dette financiere (hors autorisation de decouverts bancaires) d un montant unitaire superieur a 100 000 euros et

viii) Elle ne detient aucun immeuble ni droit immobilier

En outre Direct Energie declare et garantit a Poweo qu a la Date de Realisation a l exception des engagements d achat et de vente d energie et des engagements pris conformement a l Article 14 3 – A et des declarations et garanties consenties a l acquereur des actions de la Centrale Eolienne de la Fage et de la Centrale Eolienne du Puech dont Poweo reconnait expressement avoir pris connaissance elle ne sera tenue par aucun engagement hors bilan d un montant individuel

superieur a 500 000 euros autre que ceux mentionnes dans les etats financiers figurant en Annexe 2

16 2 Declarations generales de Poweo

Poweo declare et garantit a Direct Energie qu a la date des presentes

i) Elle a la capacite et a obtenu les autorisations necessaires de ses organes sociaux competents pour signer et executer le Traite de fusion

ii) Elle n est pas actuellement (ni aucune de ses filiales n est actuellement) en etat de cessation des paiements et ne fait pas l objet d une procedure de conciliation de sauvegarde de redressement ou de liquidation judiciaire

iii) Le patrimoine de Poweo et de ses filiales n est menace d aucune confiscation ou autre mesure d expropriation et Poweo et chacune de ses filiales ne fait l objet d aucune poursuite pouvant interdire l exercice de ses activites ,

iv) Les etats financiers de Poweo au 31 decembre 2011 qui figurent en Annexe 1 refletent fidelement la situation comptable et financiere de la societe a cette date et toutes les dettes financieres de Poweo a cette date sont dument comptabilisees dans ces etats financiers

v) Les elements inscrits au bilan de Poweo ne font l objet d aucun nantissement ou privilege de nature a en restreindre la jouissance le transfert ou l exercice du droit de propriete a l exception des gages especes consenties par Poweo

ix) Elle n a pas depuis le 31 decembre 2011 (a) conclu d acte de disposition ou d acquisition relatif a des biens ou actifs immobilises ou ayant vocation a l etre d un montant superieur a 100 000 euros ou (b) contracte de dette financiere (hors autorisation de decouverts bancaires) d un montant unitaire superieur a 100 000 euros et

vi) Elle ne detient aucun immeuble ni droit immobilier

En outre Poweo declare et garantit a Direct Energie qu a la Date de Realisation a l exception des engagements d achat et de vente d energie et des engagements pris conformement a l Article 14 3 – B elle ne sera tenue par aucun engagement hors bilan d un montant individuel superieur a 500 000euros autre que ceux mentionnes dans les etats financiers figurant en Annexe 1

ARTICLE 17 – DECLARATIONS FISCALES

17 1 Dispositions generales

Les representants legaux de Poweo et Direct Energie obligent celles ci a se conformer a toutes dispositions legales en vigueur a la Date de Realisation en ce qui concerne les declarations a etablir pour le paiement de l impot sur les societes et de toutes autres impositions et taxes resultant de la realisation definitive de la Fusion dans le cadre de ce qui sera dit ci dessous

17 2 Droits d'enregistrement

La Fusion intervenant entre deux personnes morales passibles de l impot sur les societes beneficiera des dispositions de l article 816 du CGI

En consequence la presente Fusion sera enregistree moyennant le paiement d un droit fixe de 500 euros

17 3 Impôt sur les societes

Conformement aux termes de l Article 12 les parties ont decide de conferer a la Fusion un effet retroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2012

En consequence les resultats fiscaux beneficiaires ou deficitaires realises depuis cette date par Direct Energie seront englobes dans les resultats imposables de Poweo au titre de l exercice ouvert le 1e janvier 2012

Poweo et Direct Energie sont deux personnes morales soumises a l impot sur les societes en France Les soussignes es qualites declarent soumettre la presente Fusion au regime fiscal de faveur prevu a l article 210 A du CGI

A ce titre Poweo s engage expressement a respecter l ensemble des engagements prevus a l article 210 A du CGI et notamment

a reprendre a son passif les provisions dont l imposition est differee chez Direct Energie et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la Fusion et notamment s il y a lieu les provisions reglementees figurant au bilan de cette societe ,

a se substituer a Direct Energie pour la reintegration des resultats dont la prise en compte avait ete differee pour l imposition de cette derniere

a calculer les plus values realisees ulterieurement a l occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportees d apres la valeur qu elles avaient du point de vue fiscal dans les ecritures de Direct Energie

a reintegrer dans ses benefices imposables dans les conditions fixees par l article 210 A 3 d du CGI les plus values degagees s il y a lieu par Direct Energie lors de l apport de ses biens amortissables et

a inscrire a son bilan les elements autres que les immobilisations pour la valeur qu ils avaient du point de vue fiscal dans les ecritures de Direct Energie ou a defaut a comprendre dans ses resultats de l exercice de Fusion le profit correspondant a la difference entre la nouvelle valeur de ces elements et la valeur qu ils avaient du point de vue fiscal dans les ecritures de Direct Energie

l ensemble des apports etant transmis sur la base de leur valeur nette comptable a reprendre a son bilan les ecritures comptables de Direct Energie relatives aux elements apportes (valeur d origine amortissements provisions pour depreciation) et continuer de calculer les dotations aux amortissements a partir de la valeur d origine qu avaient ces

elements dans les ecritures de Direct Energie conformement a l instruction du 30 decembre 2005 (BOI 4 I 1 05 du 30 decembre 2005 §14)

Poweo s engage, par ailleurs a respecter les engagements declaratifs suivants pour autant qu ils trouvent a s appliquer

joindre a sa declaration annuelle de resultat au titre de l exercice au cours duquel est realisee la Fusion et en tant que de besoin des exercices suivants un etat de suivi des valeurs fiscales vise a l article 54 septies I du CGI et a l article 38 quindecies de l Annexe III au CGI

tenir le registre de suivi des plus values sur elements d actif non amortissables et dont l imposition a ete reportee prevu a l article 54 septies II du CGI

Direct Energie etablira dans un delai de 45 jours suivant la Date de Realisation de la Fusion une declaration de cessation d activite prevue a l article 201 du CGI accompagnee de l etat de suivi des valeurs fiscales vise a l article 54 septies I du CGI

En application de l article 145 1 c 2 ^{me} alinea les titres de participation de Direct Energie sont reputes acquis par Poweo a compter de leur date de souscription ou d acquisition par Direct Energie pour le calcul du delai de conservation prevu au 1 alinea du meme article exige pour beneficier du regime des societes mere et filiales

A compter de la Date de Realisation de la Fusion Poweo se substituera a Direct Energie pour l execution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux elements d actifs lui etant transmis dans le cadre de la presente Fusion

Enfin il est indique que la societe Poweo a sollicite un agrement en vue d obtenir le transfert des deficits fiscaux de la societe Direct Energie anterieurs a l integration fiscale et du deficit fiscal d ensemble du groupe Direct Energie en application des dispositions des articles 209 II et 223 I 6 du CGI

17 4 <u>Taxe sur la valeur ajoutee</u>

Dans la mesure ou la Fusion envisagee emporte transmission d une universalite totale de biens au sens de l article 257 bis du CGI Poweo et Direct Energie etant toutes deux assujetties et redevables de la TVA et que Poweo poursuivra l exploitation de l universalite transmise par Direct Energie les Parties conviennent que la Fusion sera dispensee de TVA en application des dispositions de l article 257 bis du CGI

Poweo et Direct Energie declareront le montant total hors taxe des actifs transmis sur la ligne Autres Operations non imposables de la declaration de TVA souscrite au titre de la periode au cours de laquelle la Fusion est realisee

En outre Poweo sera reputee continuer la personne de Direct Energie et s engage en consequence a respecter les obligations auxquelles Direct Energie aurait ete tenue si elle avait poursuivi l exploitation

Poweo sera purement et simplement subrogee dans les droits et obligations de Direct Energie En consequence Direct Energie transferera purement et simplement le credit de TVA dont elle

disposera le cas echeant au jour de la realisation de la Fusion et Poweo sera tenue de proceder le cas echeant aux regularisations des droits a deduction prevues par les articles 206 et 207 de l annexe II au Code general des impots auxquelles Direct Energie aurait ete tenue de proceder si elle avait poursuivi son activite

Poweo s engage a adresser au service des impots dont elle depend une declaration en double exemplaire faisant reference au present Traite de Fusion dans laquelle elle indiquera le montant du credit de TVA qui lui sera transfere

17 5 Contribution economique territoriale (CET)

En vertu du principe selon lequel la CET (CFE et CVAE) est due pour l annee entiere par le redevable qui exerce l activite imposable au 1er janvier et dans la mesure ou la retroactivite n a pas d incidence en matiere de fiscalite directe locale Direct Energie demeurera redevable de la CET pour l annee 2012 Le changement d exploitant sera signale a l administration au plus tard le 31 decembre de l annee de realisation de l operation

17 6 Maintien de regimes fiscaux de faveur anterieurs

D une maniere generale et a compter de la Date de Realisation Poweo se substituera a Direct Energie pour l execution de tous engagements et obligations de nature fiscale relatifs aux elements d actifs lui etant transmis dans le cadre de la presente Fusion notamment en application des dispositions des articles 210 A et 210 B du CGI

17 7 Autres impots et taxes

Poweo sera subrogee dans les droits et obligations de Direct Energie au titre de la declaration et du paiement de toute taxe cotisation ou impot restant eventuellement dus par cette derniere au jour de sa dissolution

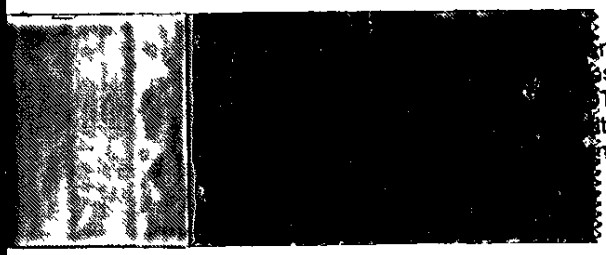
Fait a Paris

Le 1e juin 2012

En dix (10) exemplaires orignaux dont quatre (4) exemplaires pour le depot au greffe un (1) pour l enregistrement un (1) pour les formalites aupres de l INPI et deux (2) pour chaque Partie

Poweo
Par Carine Salvy
Qualite Directeur General

Direct Energie
Par Xavier Caitucoli
Qualite President Directeur General



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Comptes sociaux de Poweo au 31/12/2011

Annexe 2 Comptes sociaux de Direct Energie au 31/12/2011

Annexe 3 Modalites de determination de la parite

Annexe 4 Liste des marques, logos et brevets

Annexe 5 Caracteristique des Bons, options de souscription d'actions et actions gratuites en periode d'acquisition de Direct Energie

ANNEXE 1

Comptes sociaux de Poweo au 31/12/2011

POWEO

POWEO SA

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2011

(Ces comptes seront soumis a l approbation de l'assemblee generale annuelle des actionnaires)

SOMMAIRE

BILAN ACTIF (en K€) 3
BILAN PASSIF (en K€) 4
COMPTE DE RESULTAT (en K€) 5
I – Activite de la societe 7
II – Evenements significatifs survenus au cours de l exercice 7
III – Principes et methodes comptables 9
III 1 Changements de methode comptable 10
III 2 Ch ffre d affaires 10
III 3 Operations à terme fermes ou conditionnelles 10
III 4 Impots 11
III 5 Immobilisations incorporelles 11
III 6 Immobilisations corporelles 12
III 7 Immobilisat ons financieres 12
III 8 Stocks et en cours 13
III 9 Creances 13
III 10 Valeurs mobilieres de placement 13
III 11 Provisions 13
III 12 Avantage du personnel posterieur a l emploi 14
IV – Notes sur le compte de resultat 15
IV 1 Chiffre d affa res 15
IV 2 Reprises et transferts de charges 17
IV 3 Achats d energie frais annexes et variations de stocks 17
IV 4 Autres achats et charges externes 18
IV 5 Effectif moyen 18
IV 6 Autres charges 18
IV 7 Resultat financier 18
IV 8 Resultat exceptionnel 19
IV 9 Impot Societe 19
V – Notes sur le bilan 20
V 1 Immobilisations incorporelles corporelles et financieres 20
V 2 Stocks et en cours 21
V 3 Charges constatees d avance 22
V 4 Autres creances 22
V 5 Disponibilites instruments de trésorerie et valeurs mobilières de placement 22
V 6 Variation des capitaux propres et composition du cap tal social 23
V 7 Provisions depreciations provisions reglementees 23
V 8 Dettes financieres 24
V 9 Tableau des echeances des creances et des dettes 25
V 10 Dettes fiscales et sociales 26
V 11 Autres dettes 26
V 12 Produits constates d avance 26
VI – Autres informations 27
VI 1 Charges a payer et produ ts a recevoir 27
VI 2 Engagements hors bilan 27
VI 3 Informat on sur les options de souscription ou d achat d actions 28
VI 3 2 Conditions d exercice des options attribuees au cours de l exercice 29
VI 4 Total de la remuneration allouee aux membres des organes d administration et de direction 29
VI 5 Evenements post cloture 29
VI 6 Liste de filiales et participations 30
VI 7 Tableau des parties liees 30
VI 8 Accroissement et allegement de la dette future d impot 31
VI 9 Honoraires des commissaires aux comptes 31
VI 10 Intégration fiscale 32
VI 11 Comptes consol des 32

BILAN ACTIF (en K€)

Rubriques	Montant brut	Amortissements	31/12/2011	31/12/2010
Capital souscrit non appelé I				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'etablissement				
Frais de developpement				
Concessions brevets droits similaires	5 749	2 808	2 940	4 95
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2	15	6	71
Avances,acomptes immob incorp				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techn,matériel outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 625	2 595	1 030	1 652
Immobilisations en cours	140		140	712
Avances et acomptes				18
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en equivalence				
Autres participations	14 793	13 787	1 006	122 876
Créances rattachees a participations				
Autres titres immobilises				
Prets				
Autres immobilisations financières	75 048		75 048	3 155
TOTAL II	**99 376**	**19 206**	**80 170**	**132 878**
STOCKS ET EN COURS				
Matieres premieres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermediaires et finis				
Marchandises	10 096		10 096	5 299
Avances acomptes verses/commandes				
CREANCES				
Créances clients & cptes attachés	00 5 3	9 757	90 755	161 193
Autres créances	35 975	13 776	22 199	22 775
Capital souscrit et appele, non verse				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	32 032		32 032	51 903
Autres titres conférant un droit de propriété	1 510	506	1 004	
Disponibilités	4 492		4 492	4 818
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	47 479		47 479	40 248
TOTAL III	**232 097**	**24 039**	**208 057**	**286 236**
Frais emission d'emprunts à étaler IV				
Primes remboursement des obligations V				
Ecarts de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I a VI)	331 472	43 245	288 227	419 115

BILAN PASSIF (en K€)

Rubriques	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES		
Cap tal soc al	16 392	16 392
P mes d em ss on de fus on d apport	307 062	307 062
Ecarts de reévaluat on		
Reserve lega e		
Rése ves statuta es ou contractuelles		
Rése ves reg ementées		
Autres rese ves		
Report à nouveau	266 536	171 239
RESULTAT DE L EXERCICE (benefice ou perte)	29 655	95 297
Subventions d invest ssements		
Prov s ons rég ementees		
TOTAL I	27 263	56 918
AUTRES FONDS PROPRES		
Produ ts des em ss ons de t tres part c pat fs		
Avances cond t onnees		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Prov s ons pour risques	30 475	8 011
Prov sions pour charges	90	206
TOTAL III	30 565	8 217
DETTES		
Emprunts obl gata res convert bles		
Autres emprunts obl gata res		
Emprunts et dettes aup es des etab ssements de cred t	2 173	15 193
Emprunts dettes f n d vers	258	29 778
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		41
Dettes fourn sseurs et comptes rattaches	100 666	187 545
Dettes f scales et soc ales	44 870	39 349
Dettes sur mmob l sat ons et comptes rattaches	1 014	1 112
Aut es dettes	36 169	38 119
COMPTES DE REGULARISATION		
Produ ts constatés d avance	45 251	42 843
TOTAL IV	230 400	353 979
E arts de convers on pass f V		
TOTAL GENERAL (I a V)	288 227	419 115

COMPTE DE RESULTAT (en K€)

Rubriques		France	Exportation	31/12/2011	31/12/2010
Ventes de marchand ses		603 745		603 745	836 234
P oduct on b ens					
vendue services		151 953		151 953	181 686
CH FFRE D AFFAIRES NET		755 699		755 699	1 017 921
Production stockee					
Product on immob l see				25	1 818
Subvent ons d explo tation				7	44
Rep ses sur amo t ssements et dep ec at ons transfe ts de charges				15 910	25 269
Autres p oduits				1 375	1 882
TOTAL DES PRODUITS D EXPLOITATION	I			773 015	1 046 934
Achats de marchand ses (y compr s d o ts de douane)				704 110	987 615
Variat on de stock (marchand ses)				-4 741	1 693
Achats matieres prem e es autres approvisionnements (et d o ts de douane)					
Var at ons de stock (mat e es prem eres et app ov s onnements)					191
Autres achats et charges externes				27 448	27 961
Impots taxes et versements ass m les				1 803	1 937
Sala res et traitements				10 386	16 996
Charges soc ales				3 987	6 251
DOTATIONS D EXPLOITATION					
Sur mmob lisat ons	dotations aux amort ssements			1 740	16 121
	dotat ons aux depreciat ons				
Sur act f circulant dotations aux deprec at ons				8 935	12 265
Pour risques et charges dotat ons aux p ov s ons				8 830	7 402
Autres charges				8 975	14 198
TOTAL DES CHARGES D EXPLOITATION	II			771 474	1 092 628
1 RESULTAT D EXPLOITATION (I II)				1 541	45 694
OPERATIONS EN COMMUN					
Benef ce attr bue ou perte transferee	III				
Perte suppo tee ou benef ce t ansfere	IV				
PRODUITS F NANCIERS					
P odu ts f nanc ers de part c pat ons					
Produ ts des autres valeurs mobil eres et c eances de l act f mmob l se					
Autres nterets et produ ts ass m les				5/9	182
Repr ses su deprec at ons et t ansferts de charges				16 645	
D ffe ences pos t ves de change				6	7
Produ ts nets sur cess ons de valeurs mob l eres de placement				568	272
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V			17 797	460
Dotat ons f nanc eres aux amo tissements et deprec ations				4 345	24 927
nterets et charges ass m lees				290	1 503
D ffe ences negat ves de change				4	5
Charges nettes sur cess ons de valeurs mob l e es de placement				1 786	101
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	VI			6 424	26 536
2 RESULTAT FINANC ER (V VI)				11 373	26 076
3 RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I I + III IV + V VI)				12 914	71 769

Rubriques		31/12/2011	31/12/2010
Produ ts except onnels sur opérat ons de gest on P odu ts except onnels sur opérations en cap tal Reprises sur deprec at ons et transferts de charges		593 120 000	169 11 728
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	VII	120 593	11 897
Cha ges except onne les sur opérat ons de gest on Charges exceptionnelles sur operations en cap tal Dotations except onnelles aux amortissements et deprec at ons		1 290 135 175 28 014	30 508 5 006
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	VIII	164 479	35 513
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII VIII)		43 886	23 616
Partic pation des sala es aux resultats de l entrep se Impots s ur les benef ces	IX X	1 316	88
TOTAL DES PRODUITS	(I + III + V + VII)	911 406	1 059 292
TOTAL DES CHARGES	(II + IV + VI + VIII + IX + X)	941 061	1 154 589
5 BENEFICE OU PERTE (total des produits total des charges)		29 655	95 297

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011

I – Activite de la societe

Creée en juin 2002 Poweo est l un des premiers acteurs prives a s etre lancés dans la commercialisation d electricite et de gaz Poweo propose ses services a une clientele professionnelle et residentielle

Son activite comprend par ailleurs une activite d « Energy management » decrite en paragraphe III 2

II – Evenements significatifs survenus au cours de l'exercice

Au cours de l exercice 2011 Poweo a connu les developpements suivants

Finalisation de la vente, avec option de rachat des 60% de la branche production

Le 4 février 2011 le Groupe Poweo et le Groupe Verbund ont signe un accord sur la vente des titres de Poweo Production SAS detenus par Poweo SA au Groupe Verbund pour 120 millions d euros Cette vente transfere la propriete de l ensemble des actifs de production du Groupe Poweo a Verbund Ce dernier assure desormais la gestion operationnelle des filiales thermiques sans toutefois pouvoir les ceder sans l accord prealable de Poweo SA Le groupe VERBUND a egalement gere operationnellement les filiales d energies renouvelables jusqu a leur cession effective L accord prevoit egalement que Poweo béneficie d une option d achat portant sur la totalite des actions cedees L option est exerçable au prix fixe de 120 millions d euros plus interets (EURIBOR 12 mois majore de 150 points de base) eventuellement ajuste des distributions et contributions au capital et non pas a la juste valeur à la date d exercice En outre en cas de renonciation a cette option de rachat l accord prevoit un eventuel complement au prix initial de la transaction sur la base de la juste valeur de marche des actifs de production a la date consideree qui sera revue par un expert independant

La prise d effet de cet accord est intervenue le 21 fevrier 2011 à la suite de son homologation dans le cadre d une procedure de conciliation

L accord prevoit egalement que Poweo Production est autonsée a poursuivre le processus de vente des filiales renouvelables et en particulier à travers un « carve out » de Poweo Production auquel cas les obligations l ees a l option continuent à s appliquer a la partie non renouvelable Ce processus s est concrétisé le 22 septembre 2011 lors du transfert des actions de Poweo ENR et de Poweo International f liales directes de Poweo SA au consortium forme par Axa Private Equity et Neoen

Dans le cadre d une operation de « carve out » l ee au projet de cession de la branche Energies Renouvelables Poweo Production SAS a distribue fin juin 2011 les titres des filiales thermiques qu il detenait (Poweo Pont sur Sambre Production Poweo Toul Production et Poweo Blaringhem Production) ainsi que 15 millions d euros de trésorerie et 2 millions d euros de créance en compte courant au groupe Verbund Conformement aux dispositions du call option agreement les obligations l ees a l option restent attachees aux fil ales thermiques et la distribution des 15 millions d euros de trésorerie et de 2 millions d euros de creance en compte courant minorent de 10 2 millions d euros soit 60 % de 17 millions d euros

le prix de l option de rachat des f liales thermiques Par ailleurs au cours du second semestre 2011 l acquisition par Verbund des filiales solaires DOM » la cession de la branche Energies Renouvelables et l augmentation de capital de Blaringhem ont egalement fa t varier le prix d exercice de l option de rachat Au 31 decembre 2011 celui ci s eleve a 82 9 millions d euros

Au 31 decembre 2011 et a la date d arrete de ses comptes POWEO SA n a ni leve ni renonce a cette option de rachat

Entree en vigueur de la loi NOME

La loi NOME (nouvelle organisation du marché de l electric te) dont l objectif est d accroitre la concurrence sur le marche français de l électricite est entree en vigueur le 1e juillet 2011 Elle prevoit un acces régule a l electr c te nucleaire historique (Arenh) pour les fournisseurs alternatifs d electr cite Elle a par ailleurs mis fin au dispositif du TaRTAM dont beneficiait certains clients de POWEO

Les arretes ministeriels fixant les tarifs pour la vente de l electricite nucleaire par le groupe EDF a ses concurrents en France ont ete publiés le 20 mai 2011 au Journal officiel Le prix de l acces regule a l electricite nucleaire historique (Arenh) est fixe a 40 €/MWh a partir du 1er juillet 2011 et a 42 €/MWh à compter du 1er janvier 2012

Dans ce cadre Poweo SA a verse au cours du mois de ju n 2011 un dépot de garantie de 26 8 m llions d euros a la Caisse des Depots et Cons gnations afin de pouvoir beneficier de l Arenh des le 1er juillet 2011 Une deconsignation de 19 1 millions d euros le 2 janvier 2012 a permis de ramener le depot de garantie a 7 7 m ll ons d euros a cette meme date Au 31 decembre 2011 le depot de garantie est enregistre en autres immob lisat ons financieres pour 26 8 millions d euros

Rachat par DIRECT ENERGIE des titres POWEO detenus par VERBUND

Le 27 ju llet 2011 Direct Energie a annonce la signature d un accord d achat et de vente de t tres avec VERBUND portant sur la participation de 46% de ce dern er dans POWEO POWEO n a pas in tie cette operat on qui a ete decidee et menee par son principal actionnaire Suite a l avis favorable de l Autorite de la concurrence la transact on est intervenue le 30 septembre 2011 La composition de l actionnariat de POWEO s etablit désorma s comme su t Direct Energie 46% Ecofin 25% Luxempart 10% Ecofin et Luxempart ayant annonce ag r de concert et 19% pour le flottant Stephane Courbit (François 1er Energie) Jacques Veyrat (Impala SAS) Cedric Christmann (E8M) et Xavier Ca tucoli ont remplace les representants de Verbund au conseil d adm nistrat on de Poweo

En complément a la creation recente dans le cadre de la loi Nome d un acces regule a la production nucleaire en faveur des nouveaux entrants cette transaction ouvre la vo e a la naissance potentielle du troisieme operateur energetique franca s Le groupe nouvellement forme par Direct Energ e et POWEO pourra t ainsi jouer un role actif dans toutes les opportunites a ven r dans l energie en France

Par ailleurs Direct Energ e a annonce envisager le maintien de la cotat on de POWEO sur Alternext A cet egard Direct Energie n a ni l obligation ni l intention d acquerir des titres supplementaires de POWEO afin de concentrer exclusivement ses ressources financieres sur le developpement du Groupe Pour memoire l acqu sition d une part cipation inferieure a 50% d une societe cotee sur Alternext ne declenche pas l obligation d offre publ que

A la conclusion de cette vente Direct Energie s est substitue egalement a VERBUND pour l ensemble des engagements financiers de celui ci envers POWEO incluant notamment une ligne de f nancement du beso n en fonds de roulement

Poweo Services

Compte tenu du ralentissement de l activité de la f liale Poweo Services en 2011 spécialisée dans la pose de panneaux photovoltaique a des particuliers l activite a ete arretée au cours de l exercice 2011

Transmission Universelle de Patrimoine des filioles Poweo Services Paca et Poweo Formation

Les filiales Poweo Services PACA et Poweo Formation ont ete dissoutes les 28 fevrier 2011 et 26 decembre 2011 L ensemble des elements composants leur patrimoine a ete transmis a Poweo SA pour leur valeur comptable D un point de vue fiscal les dissolutions ont pris effet retroactivement le 1e janvier 2011

Rachat des minoritaires de la societe Gaz de Normandie, avec option de rachat

Le 19 juillet 2011 Poweo SA a rachete les 27% d actions Gaz de Normandie detenues par leur actionnaire minoritaire l operat on etant assortie d une possibilite de rachat a l initiative du minoritaire au meme prix dans les trois ans en cas d entree au capital de tout nouvel investisseur

Cession d un actif non strategique

Afin de renforcer sa structure financiere POWEO a signe un accord de cession d un actif financier juge non strategique et dont la realisation effective est intervenue en janvier 2012 Cette cession representera un produit net exceptionnel de 39 millions d euros

III – Principes et methodes comptables

Les comptes annuels sont établ s conformement aux principes comptables generalement admis en France selon les dispositions du reglement n° 99 03 du Comite de la Reglementation Comptable (CRC) et conformement aux hypotheses suivantes

- continu te de l exploitation
- permanence des methodes comptables d un exercice a l autre
- independance de la periode concernee

L exercice comptable a une duree de douze mois et porte sur la periode 1e janvier 2011 au 31 decembre 2011

La continuite d exploitation du groupe Poweo est assuree pour les douze mo s suivant la cloture des comptes au 31 decembre 2011 suite notamment a la cession d un actif non strategique en date du 1er janvier 2012

Recours a des estimations

Certains montants comptabilises dans ces comptes refletent les estimations et hypotheses em ses par la Direction notamment lors de l estimation du chiffre d affaires correspondant aux quantites d electricite et de gaz livrees non relevees non facturees de l estimation des marges futures ut lisee dans le test de depréciation des couts d acquisition externes de contrats clients et de l estimat on de la valeur recouvrable des immobil sations corporelles et incorporelles Les résultats futurs definitifs peuvent etre d fferents de ces estimations

III 1 Changements de methode comptable

Neant

III 2 Chiffre d affaires

Le ch ffre d affaires est constitue des produits issus de la vente d énergie (electricite et gaz) de prestations de services et des produits issus de l activite d « Energy management»

Les produits issus de la vente d énergie et des prestations de services incluent les prestations de transport et de distnbution de l energie les taxes specifiques a l energie ainsi que les services connexes souscrits par les clients

POWEO constate les ventes quand
- l existence du contrat est acquise
- la livraison a eu lieu ou la prestation de services est achevee
- le prix est fixé ou déterminable
- le caractere recouvrable des créances est probable

La livraison a lieu quand les nsques et avantages associes a la proprieté sont transferes a l acheteur Les quantites d energie livree non relevee non facturee sont determinees à partir de profils de consommations et d estimation de prix de vente

L activite « Energy management » comprend les ventes sur un marché organise ou de gre a gre de l electricite achetee en sus des consommations previsionnelles des clients finaux dans un but d optimisation de portefeuille Elle comprend egalement la vente d options

Les opérations de vente à terme d energie sont detaillées dans le paragraphe suivant

III 3 Operations a terme fermes ou conditionnelles

POWEO conclut dans le cadre de son activite des achats a terme et ventes a terme d electricite sur le marché de gré a gre ou sur un marche organise (Powernext) et des achats et ventes d options d electricité sur le marche de gre a gre Les achats d options d achat d electricite correspondent principalement aux enchères « Virtual Power Plant » (VPP) de EDF ce contrat n existant plus au 31 decembre 2011 Poweo conclut egalement dans le cadre de son activité des achats et ventes a terme de gaz sur le marche de gre a gre

Les montants nominaux des contrats ne sont pas comptabilises au bilan Ils constituent des engagements hors bilan présentes dans la note VI 2 des annexes Les valeurs de marche de ces opérations a la date de cloture sont egalement presentees dans cette note
Les variations de valeur des contrats sont enregistrees de façons differentes selon qu elles s inscrivent dans le cadre d operations de couverture ou d autres operations

Une operation n est qualifiee de couverture que si elle presente toutes les caracteristiques suivantes
- elle a pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l élement couvert ou un ensemble d elements homogenes
- l element couvert peut etre un actif un pass f un engagement existant ou une transaction future non encore matérialisee par un engagement si cette transaction est definie avec precision et possede une probabilite suffisante de réalisation

l identification du risque à couvrir est effectuee apres la prise en compte des autres actifs passifs et engagements
une correlation est établie entre les variations de valeur de l element couvert et celles du contrat de couverture puisque la reduction du risque resulte d une neutralisation totale ou partielle recherchee a priori entre les pertes eventuelles sur l element couvert et les gains sur les contrats negocies ou l option achetee en couverture

Les contrats qualifiés de couverture (achats au comptant ou a terme d energie sur le marche de gré a gre achats d options VPP et achats au comptant ou à terme sur Powernext) sont identifies et traites comptablement en tant que tels des leur origine et conservent cette qualification jusqu a leur echeance ou denouement Les variations de valeur de ces contrats sont enregistrees au compte de resultat sur la duree de vie residuelle de l element couvert de maniere symetrique au mode de comptabilisation des produits et charges sur cet element Par conséquent l impact de ces contrats de couverture est enregistré en charges d exploitation au fur et a mesure des livraisons d electricite ou de gaz couvertes

Sur les marches organises les variat ons de valeur des contrats non qualifies de couverture avec appels de marge quotidiens (achats a terme négocies sur le marche POWERNEXT) gains latents et pertes latentes sont portees au compte de resultat en charges d exploitation ou chiffre d affaires

Sur les marchés de gré à gre les gains latents et les pertes latentes sur les autres contrats non qualifies de couverture (achats et ventes a terme d energie et achats et ventes d options sur électricite conclus sur le marche de gré a gré) n interviennent pas dans la formation du resultat

Lorsque l ensemble des transactions de gre a gre non qualifiees de couverture engendre une perte latente celle ci entraine la constitution d une provision financiere

Les primes d options achetees et vendues de gre de gre sont comptab lisees en charges constatées d avance lors du paiement de la prime ou en produits constates d avance a reception de la prime et portées en resultat lors de la livraison d electricite

III 4 Impots

Les impots sont comptabilises selon la methode de l impot exigible

III 5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituees de couts d acquisition externes de contrats cl ents et de coûts de developpements de logiciels Les immobilisations incorporelles sont evaluees a leur cout d acquisition ou a leur cout de developpement (regroupant couts directs de main d œuvre et honoraires de consultants affectes aux projets) et sont amorties linéairement sur leur duree d utilisation estimee soit entre 1 et 5 ans

S agissant des couts d acquisition externes des contrats clients Poweo comptabilise une partie de ces couts directement rattachables a des contrats signes (commissions versees aux prestataires de vente indirecte et de télévente et frais de bascule du client) en immobilisations incorporelles des lors que la societe estime probable que des avantages econom ques futurs attribuables aux contrats concernes iront a la société

Les couts d acquisition externes de contrats clients sont amortis lineairement sur la duree moyenne des contrats A chaque cloture et a chaque arrete intermediaire le Groupe procede a une analyse visant a apprécier s il existe un indice que ces actifs incorporels aient subi une perte de valeur Si tel est le cas et si le montant des couts d acquisition non encore amortis d une génération de contrats est inferieur a la date

d arrete aux flux de tresorerie futurs prevus au titre de cette generation de contrats une depreciation est enregistree

Les dotations aux amortissements sont enregistrees au compte de resultat dans la ligne « Dotations aux amortissements et depreciations »

Compte tenu des incertitudes liees à la mise en place de la Loi NOME et notamment du prix d approvisionnement POWEO a decide de mettre au rebut au 31 decembre 2010 la totalite des couts lies a cette activite

III 6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisees et amorties selon l approche par composants Les elements d un ensemble plus ou moins complexe sont separes en fonction de leurs caracteristiques et de leurs durees de vie ou de leur capacite a procurer des avantages economiques sur des rythmes d fferents Elles sont principalement constituees d agencements de mobilier de bureau et de materiel informatique Elles sont evaluées a leur cout d acquisition et amorties selon le mode lineaire sur leur durée d utilisation estimee 10 ans pour les agencements et le mobilier de bureau et 3 a 5 ans pour le materiel informatique Les dotations aux amortissements sont enregistrees au compte de resultat dans la l gne « Dotations aux amortissements et depreciations »

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles sont examinees a chaque date de clôture afin d apprécier s il existe un quelconque indice qu une immobilisation a subi une perte de valeur S il existe un tel indice la valeur recouvrable des immobilisations est estimée La valeur recouvrable d une immobilisation est la valeur la plus elevée entre leur valeur d utilite et la juste valeur diminuée des couts de la vente

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable de l immobilisation est superieure à sa valeur recouvrable Les pertes de valeur sont comptabilisees dans le compte de résultat

III 7 Immobilisations financieres

Les immobilisations financieres comprennent

Les depots de garantie lies aux operations d achats et de ventes a terme sur les marches POWERNEXT verses en couverture de risques lies aux opérations realisées sur Powernext Spot et Futures Ces depots sont revises quotidiennement en fonction des operations en cours et de la volatilite des prix de marche Le montant figurant au bilan correspond a la valorisat on de ce depot au dernier jour de l annee

Les depots de garantie verses dans le cadre des locations immobilieres du siege social et des agences regionales comptabilises pour leur valeur a la signature du bail completee de la revision appliquee par le bailleur à date anniversaire

Les depots de garantie verses dans le cadre de la fourniture d energie essent ellement de la fourniture de l Arenh et des contrats d encheres d electricite aupres de l operateur historique

Les fonds de garantie Affacturage Le fonds de garantie versé au factor est calcule sur la base de l en cours cede Il est revise mensuellement en correlation avec la variation de l en cours cede

Les titres immobilises et les titres de participation sont valorises au cout d acquisit on et font le cas echeant l objet d une depreciation en fonction de leur valeur d utilite a la cloture de l exercice Cette valeur est determ nee selon des regles multicriteres qui tiennent compte notamment des elements prév sionnels tels que les perspectives de rentabilite et egalement l interet strategique de la part cipation ou sa valorisation de marche

III 8 Stocks et en cours

Les stocks sont essentiellement constitues de gaz naturel mesure en quantites de MWh acquis par le Groupe Ce stock est comptabilise au cout de revient determine selon la methode du cout moyen pondere A la cloture le prix et les perspectives de vente sont pris en considerat on pour juger des eventuelles depreciations de stocks a comptabiliser

III 9 Creances

Les creances cl ents comprennent les creances exigibles et les factures a etabl r relatives a l energie livree ou produite non encore facturee a la cloture Elles sont reconnues et comptabil sees pour le montant in tial de la facture deduction faite des depreciations au titre des montants estimes non recouvrables

Une depreciation est comptabilisee lorsqu il existe des elements objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces creances apres prise en compte de la couverture d assurance crédit Les creances irrecouvrables sont constatees en perte en fin de procedure de recouvrement ou a reception des cert ficats d irrecouvrab lite Le montant de la depreciation clients au compte de resultat est inscrit dans le poste « Dotations aux depreciations sur actifs c rculants

Les creances faisant l objet d affacturage et d'operations ass milees sont maintenues au bilan des lors que la majorite des risques sont portes par la societe Le cas echeant le montant de la dette financiere resultant du maintien au b lan de ces créances est inscrit dans le poste « Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit

III 10 Valeurs mobilieres de placement

Il s agit de parts de SICAV monetaires comptabilisees a leur cout d acqu sition Une depreciation est enregistree lorsque la valeur liquidative des parts de SICAV est inferieure a la valeur en comptab lite

III 11 Provisions

Les provisions sont comptabil sees par Poweo lorsque les trois cond tions su vantes sont remplies

Poweo dispose d une obligation actuelle vis a vis d un tiers qui resulte d un evenement passe anterieur a la cloture

Il est probable qu une sortie de ressources sera necessaire pour eteindre l obligation

Le montant de l obl gation peut etre estime de façon fiable

L evaluation des provisions est faite sur la base des couts attendus par Poweo pour eteindre l obligation

Une provis on est comptabilisee en cas de moins value latente calculee sur la base de la valeur de marche a la cloture des operations a terme fermes ou conditionnelles conclues sur le marche de gre a gre et non qualifiees de couverture (cf III 3)

III 12 Avantage du personnel posterieur a l emploi

Les modal tes d evaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe en matiere d avantages du personnel a long terme posterieurs a l emploi sont precisees conformement au PCG article 335 1 et recommandations du CNC 2003 R01

L avantage posterieur a l emploi au sein du Groupe correspond au versement d indemnites de fin de carriere determinees en fonct on de la convention collective en vigueur chez Poweo SA

Les indemnites de fin de carriere relevent d un regime a prestations definies et sont traitees comme telles dans les etats financiers

les engagements font l objet d une evaluation actuar elle selon la methode des unites de credit projetées sur la base des conventions en vigueur dans chaque soc ete cette evaluation prenant en consideration l ancienne te l esperance de vie le taux d augmentat on des salaires le taux de rotation des salaries ainsi que des hypotheses macro économiques (taux d inflation taux d actualisation)

la determination des engagements est effectuee par un actuaire externe

en l absence de financement de ces regimes les engagements font l objet d une comptabilisation au passif du bilan

IV – Notes sur le compte de resultat

IV 1 Chiffre d affaires

En K€		31/12/2011	31/12/2010
Fourn ture d electr c te – Telereleves	(a)	65 776	93 232
Fourn ture d elect ic te Prof les	(a)	87 366	99 641
Fourn ture d elect c te Product on du G oupe	(b)	11 741	63 482
Fourn ture d electric te – Ope ateurs de eseaux	(c)	22 764	62 184
Ajustements RTE	(d)	2 745	2 293
Total fourniture d electr cite hors Energy Management"		190 394	320 832
P estat ons de serv ces	(e)	6 594	7 673
T ansport et taxes	(f)	105 736	107 699
Total transport et prestations de serv ces sur electric te		112 330	115 372
Revente d electr c te	(g)	79 712	63 871
Ventes de blocs d elect ic te	(h)	126 743	252 311
Fourniture d electric te pr mes compr ses su te à l exe c ce d opt ons	(i)	56 308	
Autres	(j)	5 554	10 838
Energy management sur electricite		268 317	327 021
Total Ch ffre d affa res sur l electricite		571 040	763 225
Fou n ture de gaz Profiles		176 166	238 482
Total fourn ture de gaz	(k)	176 166	238 482
P estations de se v ces		632	476
Transports et taxes		4 562	3 234
Autres produ ts annexes			
Total transport et prestat ons de serv ces sur gaz	(l)	5 194	3 710
Total Ch ffre d affa res sur le gaz		181 360	242 192
Autres produ ts annexes	(m)	3 299	12 504
		755 699	1 017 921

(a) Fourniture d electricite aux sites clients profiles et telereleves

Ce chiffre d affaires est constitue de l electricite l vree a destination des clients finaux Telereleves et Profiles du Groupe Poweo

Les clients Telereleves beneficient d une telereleve régul ere par le gestionnaire de reseau d electr c te (ERDF)

Les clients profiles ont une consommation individuelle plus faible qui ne justifie pas la telereleve par ERDF Leur consommation est estimee sur la base du profil de consommation contractuel et revisee au releve v suel du compteur (effectue au min mum une fois par an par ERDF)

(b) Fourniture d electricite – Production du Groupe

Il s agit de l electricite livree produ te a part r de la propre centrale therm que du Groupe jusqu a fin fevrier 2011 suite a la cession de l activite a Verbund

(c) Fourniture d electricite aux operateurs de reseaux

Poweo est accredite pour fournir l electricite aux operateurs de réseaux dans le cadre des pertes naturelles d energ e lors de son achem nement Le chiffre d affaires inscrit dans cette rubrique reprend l integralite de l energie livree au titre des ventes fermes contractees par les operateurs de reseaux aupres de Poweo

(d) Ajustements RTE

Le chiffre d affaires inscrit dans cette rubrique est celui genere par les reconciliations temporelles et spatiales constatees par le RTE entre les quantites injectees sur le reseau par Poweo et celles reellement sout rees par ses clients

(e) Prestations de services sur electricite

Il s agit de la vente des prestations de serv ces annexes a la vente d electric te et de gaz aux clients de Poweo

(f) Transport et taxes

Il s ag t de la facturation de l acheminement aux clients « profiles » et de la perception de frais de collecte des taxes locales En tant que collecteur de taxes locales Poweo perço t dans certaines conditions des fra s de collecte a hauteur de 2% desdites taxes

(g) Revente d electricite

Cette l gne comprend les ventes au comptant sur le marche Powernext

(h) Ventes de blocs d electricite

Poweo optimise son portefeuille en achetant des « blocs » sur les marches de gre a gre ou organisés qu il revend ensu te a des contreparties Sont appelées blocs les quant tes fermes d energie livrables sur un creneau periodique determine

(i) Fourniture d electricite primes comprises suite a l exercice d options

Il s agit du ch ffre d affaire facture dans le cadre d un contrat de fourniture et d approvisionnement a long terme qui a ete cede le 1er janvier 2012

(j) Autres ventes

Cette l gne comprend des ventes de droit de quotas d emission a polluer (CO2)

(k) Fourniture de gaz

C est le ch ffre d affa res correspondant a la livraison de gaz realisee sur la periode

(l) Prestations de services sur le gaz

POWEO refacture les fra s de transport et de d stribution du gaz l vre a ses client< Ces frais sont regles par Poweo aux fournisseurs de gaz et reseaux d achem nement

(m) Autres produits annexes

Il s agit principalement des produits de refacturation de certains fra s supportes par Poweo SA pour le compte de filiales

IV 2 Reprises et transferts de charges

Valeurs en K€	31/12/2011	31/12/2010
Reprises sur prov s ons pour r sques	5 726	9 337
Repr ses sur prov sions sur act f circulant	9 814	15 832
Avantages en nature	44	47
Transferts de charges fra s generaux	173	30
Autres transferts de charges	152	22
Total	**15 910**	**25 269**

IV 3 Achats d energie frais annexes et variations de stocks

En K€	31/12/2011	31/12/2010
Achats d electr c te	410 927	624 807
Var ation de stock d ampoules		
Transpo ts & taxes sur les achats d electr c te	105 490	113 146
Achats de prestat ons de serv ces	3 412	3 732
Total Achats l es a l electr cite	**519 829**	**741 684**
Achats de gaz	150 239	191 775
Var ation de stock de gaz	4 829	1 724
Transports & taxes sur les achats de gaz	26 585	37 240
Achats de prestat ons de serv ces	3 753	4 452
Total Achats l es au gaz	**175 748**	**235 190**
Autres achats et variations de stock	**3 793**	**12 625**
Total Achats d'energie, frais annexes et variations de stocks	**699 369**	**989 499**

Depuis le 1e juillet 2011 les achats d electricite a destination des clients sont princ palement real ses via le mecanisme de l Arenh

Pour les besoins complémentaires de ses clients finaux POWEO effectue des achats a terme sur le marche de gre a gre a nsi que des achats au comptant et a terme sur les marches organises EPEX Spot et EEX Power Derivatives

En 2010 et 2011 une partie des achats d electric te s effectue par a lleurs par les contrats d approvis onnement long terme obtenus via le mecanisme d encheres de capacite nucleaire mis en œuvre par l operateur historique en 2008 et 2009

Les achats de gaz sont des achats a terme conclus sur les marches de gre a gre et sur le marche reglemente (Powernext Gaz)

Les autres achats et variations de stock comprennent au 31 decembre 2011 un montant de 1 106 K euros de quotas d emission a polluer (CO2) concernant la f liale Poweo Pont sur Sambre

IV 4 Autres achats et charges externes

	2011	2010
Market ng et Commun cation	407	920
Sous traitance et Honoraires	18 469	16 540
Autres fra s generaux	8 573	10 233
Total Autres achats & charges externes	27 448	27 693

Le poste « Autres frais generaux » comprend notamment les loyers les assurances les frais de telephone et l affranchissement les fournitures de bureau la maintenance et les frais de recrutement

IV 5 Effectif moyen

Effectif moyen	2011	2010
Cadres	96	166
Employes	34	42
Total Effectif Moyen	130	208

Les effectifs representent le nombre moyen de salaries ayant travaille a temps plein

IV 6 Autres charges

Autres charges	2011	2010
Jetons de presence	139	180
Perte sur creances irrecouvrables	8 793	13 711
Autres charges de gest on	42	307
Total autres charges	8 975	14 198

Les pertes sur creances irrecouvrables s elevent a 8 793 K euros a fin 2011 contre 13 711 K euros a fin 2010 dont 6 887 K euros concernant en 2011 le segment de clientèle des particuliers

IV 7 Resultot financier

Résultat financier	2011	2010
P ov uns pou dépréc at on des é ements f nanc ers	-4 345	24 927
nterets et cha ges ass m lees	290	1 503
Pe es de change	-4	5
Charges nettes su cess ons de valeu s mob l eres de placement	1 786	101
Total charges financières	-6 474	-26 536
Rep ses de p ov s ons pou dép ec a on	16 645	
Ga ns de change	6	7
P odu s nets sur cess ons de valeu s mob l e es de p a ement	568	272
P odu s f nanc ers des part es l ées	579	182
Total produits financiers	17 797	460
Résultat financier	11 323	-26 076

Une provision de 15 m llions d euros de depréciation des titres de Poweo Production entite portant l ensemble des actifs de production d electricite du Groupe Poweo avait ete comptab lisee en 2010 Suite a la cession de ces titres en fevrier 2011 cette provision a été integralement reprise dans les comptes de l exercice 2011 sur la l gne « Reprises de provisions pour depreciation »

IV 8 Resultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	2011	2010
Valeur r ette comptable des elements d actifs cedes / m s au rebut	136 250	30 283
Dotation aux amort ssements derogato res		
Dotat on aux prov s ons et depreciations	28 014	5 006
Autres	215	225
Total charges exceptionnelles	**-164 479**	**-35 513**
Produ t de cess on des elements d actifs cedes	120 054	0
Repr se aux amort ssements derogato res		11 728
Autres	540	169
Total produits exceptionnels	**120 593**	**11 897**
Résultat exceptionnel	**-43 886**	**-23 616**

La reprise des dotat ons aux amortissements derogatoires au 31 decembre 2010 correspondait a la reprise de l amort ssement fiscal accelere des logiciels sur 12 mois qui avait ete constate sur les annees precedentes

Au 31 decembre 2010 Poweo ava t constate des résultats decevants de son portefeuille de clients profiles dus au retard de la mise en place de la loi NOME et notamment du prix d approvisionnement En outre malgre le vote de la loi NOME les incertitudes liees a sa mise en œuvre persistaient pour cette activite Pour ces raisons Poweo avait decide de mettre au rebut au 31decembre 2010 la totalite des couts d acquisition externes de contrats clients ainsi que les developpements informatiques associes à cette activite ce qui avait conduit à la constatation de charges exceptionnelles sur l exercice 2010 de respectivement 12 628 K euros et 16 359 K euros soit en totalite 28 987 K euros

Des dotations aux provis ons exceptionnelles ont ete comptabilisees au 31 decembre 2010 pour 5 006 K euros sur les filiales Gaz de Normandie et Pos lys suite a l arret de leurs activ tes et pour 8 771 K euros au 31 decembre 2011 sur ces f liales auxquelles s ajoute Poweo Services

L impact net sur le resultat exceptionnel de la cess on des titres de POWEO PRODUCTION constate dans les comptes de l exercice 2011 est une moins value de 15 millions d euros (prix de vente 120 millions d euros moins la valeur nette comptable de ces titres qui s élevait a 135 mill ons d euros) Une depreciat on d act fs f nanciers de 15 millions d euros avait éte constatee dans les comptes au 31 décembre 2010 et a eté integralement reprise en resultat financier au 31 decembre 2011

Par ailleurs Poweo a comptabilisé une provision exceptionnelle de 19 244 K euros au titre de la perte anticipee pour 2012 resultant de contrats d encheres d electricite souscrits aupres de l operateur historique

IV 9 Impot Societe

Le produ t d impot societe real se en 2011 provient exclusivement du produit d integrat on fiscale real se par Poweo SA vis a vis de sa fil ale integree Poweo Entreprise SAS

V – Notes sur le bilan

V 1 Immobilisations incorporelles corporelles et financieres

Le tableau de variation des immobilisations se presente comme suit

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations par réévaluation au cours de l'exercice	Augmentations acquisitions, créations apports, virements
F a s é abl ssement et de developp	TOTAL I			
Au es postes mmobils incorpo e es	TOTAL II	6 150		647
Te a ns	Dont composante			
	su sol prop e			
Cons ruc ions	su so d'au u			
	insta l gené			
Install techn mat ou age ndust		1 326		20
	nsta lations géné ales agencmts aménag			
Autres mmob	ma e iel de t ansport			
co po elles	mate ie de bureau et in o ma que mob ier	2 809		14°
	emballages ecupe ables et dive s			
Immob isations co po e les en cou s		712		
Avances et acomptes		18		
	TOTAL III	4 865		169
Particpa ions évaluées pa mise en equ va ence				
Autres par ic pa ions		150 013		
Autres titres mmobi ses				
Prets et autres immobi sa ons financiè es		3 155		75 721
	TOTAL IV	153 168		75 721
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		164 183		76 537

IMMOBILISATIONS	Diminutions par virement de poste à poste	Diminutions par cession, mise HS, mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immob. fin d'exercice
F a s e ab sse ier t et developpt Tot I				
Aut es postes immo ncorpo elles Tot II		1 027	5 770	
Te a ns				
	sur sol p op e			
Construc ons	su so d'aut u			
	insta l gene agenct			
Install techn ma e iel,out age ndust.		172	1 173	
	insta g ner agenct			
Au es immob	ma e e de transport			
co po e es	mat bureau inf mob	507	2 451	
	emballages ecupe			
Immob is co po e les en cou s		572	140	
Avances e acomp es		18		
TOTAL III		1 269	3 764	
Pa cipa ions pa mise en equ va ence				
Au es pa tic pa ions		135 226	14 787	
Autres es mmob ises				
Pre s et autres mmob s f nancie es		3 822	75 054	
TOTAL IV		139 048	89 841	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		141 344	99 376	

Depots lies aux contrats d achat d electricité

Dans le cadre de la loi NOME Poweo SA a versé à la Caisse des Depots et des Consignations un depot de garantie qui s elevait au 31 decembre 2011 a 26 773 K euros afin de pouvoir beneficier de l ARENH Celui ci figure sur la l gne Prets et autres immobilisations financieres ›

La garantie bancaire au titre des contrats d electricite obtenus via le mecanisme d encheres de capacite nucleaire mis en œuvre par l operateur historique en 2008 et 2009 a ete remplacee le 28 decembre 2011 par un gage espece remunere de 35 593 K euros aupres du fournisseur en question Celui ci f gure pour 35 593 K euros sur la l gne « Prets et autres immob lisations financieres › D autre part un depot de garantie complementa re de 3 500 K euros concernant ces contrats a ete comptabilise sur ce meme poste au 31 décembre 2011 ce depot a fait l objet d une ma nlevee et restitution en date du 2 janvier 2012

Au 31 decembre 2011 les titres de participation de Poweo Services ont ete deprec es en total te

Le detail des titres de participation est presente a la note VI 6 « Filiales et part cipations

Le tableau de variation des amortissements se presente comme suit

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
Immobilisations amortissables	Amortissemts début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissemts fin exercice
F as etab st développement I				
Aut es mmob inco po e es II	1 684	1 430	291	2 824
Te ans				
Const uct ons s/sol p op e				
s/sol autru				
nst gene al				
Insta techn mat outillage				
nst agencts	581	113	40	654
Aut mmob mat transport				
co po e les mat bu eau	1 902	208	170	1 941
embal rec div				
TOTAL III	2 483	321	209	2 595
TOTAL (I a III)	4 168	1 751	501	5 418

V 2 Stocks et en cours

Valeurs en K€	31/12/2011	31/12/2010
Gaz	10 096	5 267
Autres		73
Total stock valeur brute	10 096	5 340
Deprec at on du stock	0	-41
Total stock valeur nette	10 096	5 299

V 3 Charges constatees d avance

Valeurs en K€	31/12/2011	31/12/2010
Options d achats d electricite (1)	28 523	28 523
Energ e facturee non encore livree	18 277	9 258
Fra s generaux constates d avance	678	2 468
Total	47 479	40 248

(1) En 2007 le Conse l de la concurrence a demande a EDF de mettre a disposition des fournisseurs alternatifs une capacite totale d electricite de 1 500 MW en base sur une duree pouvant aller jusqu a 15 ans

Outre une capacite d approvisionnement valable jusqu au 31 decembre 2012 dont Poweo benef cie pour une capacite de 279 MW bruts (223 2 MW effectivement disponibles) le mecanisme d encheres a porte sur une prime d option relative a une capacite d approvisionnement de meme capacite valable durant dix ans a compter du 1er janvier 2013

V 4 Autres creances

Valeurs en K€	2011	2010
Etat TVA	8 883	6 059
Compte courant filiales	16 260	16 314
Autres	10 832	5 408
Total	35 975	27 781

Le compte courant de la filiale Poweo Production a ete integralement rembourse a fin fevr er 2011 a hauteur de 7 044 K€ suite a la cess on des titres de cette filiale au Groupe Verbund

V 5 Disponibilites instruments de tresorerie et valeurs mobilieres de placement

Valeurs en K€	31/12/2011	31/12/2010
Dispon b lites	4 492	4 818
Instruments de tresorerie	3 710	14 431
Valeurs mobilieres de placement	28 322	37 472
Autres t tres conferant un droit de propriete	1 510	
Total	38 034	56 721

Les instruments de tresorerie representent les appels de marge verses dans le cadre des contrats futurs sur le marche organise « Powernext » et sur le marché de gre à gre Ils sont verses en couverture de tout ou partie d une moins value latente sur des contrats a terme (achats et ventes a terme) ou opt onnels sur l electricite Les conditions et les seu ls de versement sont negocies au cas par cas en fonction des contreparties

Les instruments de tresorerie sont presentes au bilan dans le poste « valeurs mobilieres de placement

Au 31 decembre 2011 les disponibilites et equivalents de tresorerie incluent 8 K euros (respectivement 2 298 K euros au 31 decembre 2010) de parts de SICAV et de comptes bancaires nantis au profit de fournisseurs et d etablissements financiers dans le cadre de certaines operations d approv sionnement et de f nancement

La plus value latente sur ces Valeurs Mobilieres de Placement au 31 decembre 2011 s eleve a 3 K euros

Les autres titres conferant un droit de propnete sont des acquisitions de quotas de droits a polluer (CO2) destinés a etre utilises dans le cadre de l activite d Energy Management

V 6 Variation des capitaux propres et composition du capital social

Le capital social entierement l bere est compose au 31 decembre 2011 de 16 391 888 actions de 1 €
Aucune action n a ete emise au cours de l exercice 2011

Valeurs en K€	31/12/2010	Augmentations de capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Variations aux amort. dérogatoires	31/12/2011
Cap tal soc al	16 392					16 392
P mes d emiss on	307 062					307 062
Report a nouveau	171 239		95 297			266 536
Résu tat de la period	95 297		95 297	29 655		29 655
Amo tissements derogato es						
TOTAL	56 911	0	0	-29 655	0	27 256

Aucune augmentation de capital n a ete realisee au cours de l exercice 2011

Depuis le 27 mai 2005 les actions de Poweo sont admises aux negociations sur Alternext marche non reglemente d Euronext Paris S A Aucune distribution de dividendes n a éte effectuee depuis la creation de la societe

V 7 Provisions depreciations pravisions reglementées

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Amort ssements derogato res				
TOTAL I				
Prov pour litiges	1 467	565	1 082	950
Prov pens ons obl gat ons sim l	206	37	153	90
Autres prov risques et charges	6 544	27 472	4 491	29 525
TOTAL II	8 217	28 074	5 726	30 565
Prov Immob lisat. n o porelles				
Prov immob l sat corporelles				
Prov t tres de participat on	27 137	1 650	15 000	13 787
Prov stocks et en cours	41	4	45	
Prov comptes clients	10 548	8 979	9 769	9 757
Autres prov pour depreciation	5 006	10 921	1 645	14 282
TOTAL III	42 732	21 554	26 459	37 827
TOTAL GENERAL (I + II + III)	50 949	49 628	32 185	68 391
Don do at ons et ep ses	d exp o ta on	17 765	15 541	
	financ e es	3 801	16 645	
	except onnel es	28 014		

La convention de reservation de terrain pour le projet Gaz de Normand e n ayant pas ete renouvelee fin 2010 le projet de terminal methanier s est arreté en l état Pour ces raisons Poweo a comptabilise dans ses comptes sociaux une depreciation de 9 927 K euros sur les titres de sa filiale en 2010 de 5 584 K euros sur le compte courant finançant Gaz de Normandie provision classee en autres provisions pour depreciation (dont 3 039 K euros en 2011 et 2 545 K euros en 2010) portant a zero la valeur comptable de ses actifs

Suite a l arret de l activite de sa f liale de commercialisation Posilys Poweo a comptab lise dans ses comptes annuels une depreciation de 5 060 K euros sur le compte courant qui a ete classee en autres provisions pour depreciation (dont 2 600 K euros en 2011 et 2 460 K euros en 2010) les titres de participations ayant ete totalement provisionnes a f n decembre 2009 Une provision pour risques de 175 K euros a par ailleurs ete constatee sur les engagements res duels de sa fil ale la provision de 2 177 K euros in tialement comptab lisee a fin decembre 2010 ayant ete reprise a hauteur de 2 002 K euros en 2011

Suite a l arret de l activite de pose de panneaux photovoltaiques de sa filiale Poweo Services courant 2011 Poweo a comptabilise dans ses comptes sociaux une provision a hauteur de la totalite des t tres de sa f liales en 2011 portant sur la provision de 1650 K euros initialement comptab lisee en 2009 a 3 300 K euros a fin decembre 2011 Par ailleurs une provision de 3 132 K euros a ete constatee en 2011 sur le compte courant de Poweo Services classee en autres provisions pour depreciation a nsi qu une provis on pour risques de 418 K euros pour faire face aux engagements residuels de la filiale

Une provision de 15 millions d euros de depreciation des titres de Poweo Production ent te portant l ensemble des actifs de production d electricite du Groupe Poweo ava t ete comptabilisee en 2010 portant la valeur nette comptable des 60% des titres a 120 millions d euros montant auquel l operateur national autrich en Verbund ancien act onna re de reference de Poweo avait rachete ces titres le 21 fevr er 2011 Suite a la cession de ces titres en fevrier 2011 cette provision a ete integralement reprise dans les comptes de l exercice 2011

Par a lleurs Poweo a comptab lise une provision exceptionnelle de 19 244 K euros au titre de la perte antic pee pour 2012 resultant de contrats d encheres d electricite souscrits aupres de l operateur historique Cette provision a ete classee dans la ligne autres provisions pour risques et charges

V 8 Dettes financieres

Valeurs en K€	31/12/2011	31/12/2010
E p unt		
Concours banca res	2 173	15 193
Depots et cautionnements eçus	258	
Total emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	**2 431**	**15 193**
Comptes courants assoc es		25 000
Comptes cou ants f l a es		4 481
Total emprunts et dettes financières Associés	**-**	**29 481**

V 9 Tableau des echeances des creances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Creances rattachees a des partic pat ons			
Prets			
Aut es immob l sations f nan eres (1)	75 054	75 054	
Cl ents douteux ou l t g eux			
Autres créances cl ents	100 513	100 513	
Creance représent. t tres pretes			
Personnel et comptes rattachés	6	6	
Sécur té Sociale et autres organ smes soc aux			
impot sur les benef ces			
Etat et autre. taxe sur la valeur ajoutée	4 408	4 408	
col ect v tes autres impôts taxes versemts assim les	4 475	4 475	
d vers			
G oupe et assoc es	16 260	16 260	
Deb teurs d ve s (dont pens on t tres)	10 826	10 826	
Charges constatees d avance	47 479	47 479	
TOTAUX	259 020	259 020	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obl gata res conver				
Autres emprunts obl gata res				
Empr dettes a 1 an max mum	2 173	2 173		
etabl st cred à plus de 1 an				
Empr dettes f nanc d vers	258	258		
Fourn sseurs comptes rattachés	100 666	100 666		
Personnel et comptes rattachés	2 058	2 058		
Sécur té sociale aut org soc aux	1 842	1 842		
mpot benef ces				
Etat et aut e T V A.	17 957	17 957		
collect v tés obl g caut onnees				
autres impots	23 013	23 013		
Dettes mmob cptes rattaches	1 014	1 014		
Groupe et assoc és				
Autres oettes (pension t tres)	36 169	36 169		
Dettes represent t tres emprunt				
P odu ts constates d avance	45 251	45 251		
TOTAUX	230 400	230 400		

(1) Au 31 decembre 2011 les autres immobilisations financieres incluent 67 K euros d actions propres (304 K euros au 31 decembre 2010) detaillees ci apres

Actions Propres	2011	2010
T tres ache es	*237 912*	*49 214*
Montant To al des Achats en K€	924	432
T tres vendus	*244 931*	*26 726*
Montant Total des Ven es en K€	1 021	232
Stock T tres	*27 447*	*34 466*
Va eu s T es en K€	67	304
Plus values laten es	3	1o1

Aucune dette n est garantie par des suretes reelles donnees

Il n y a aucun effet a recevoir dans les comptes de creances clients au 31 decembre 2011 ainsi qu au 31 decembre 2010

V 10 Dettes fiscales et sociales

Valeurs en K€	31/12/2011	31/12/2010
Dettes soc ales	3 900	5 433
Dettes f scales	19 399	19 259
Taxes specif ques a l energie	21 571	14 656
Total	44 870	39 349

V 11 Autres dettes

Valeurs en K€	31/12/2011	31/12/2010
Jetons de presence	437	345
Cl ents cred teurs	9 227	8 724
Autres	26 504	29 050
Total	36 169	38 119

La dette TARTAM envers la CRE (Caisse de Regulation de l Energie) qui gere pour le fournisseur d electricite la compensation de la difference entre le tarif reglemente de vente et le cout des achats s eleve à 25 878 K euros

V 12 Produits constotes d avance

Valeurs en K€	2011	2010
P mes et produ ts de cess on enca sses	39 000	38 115
Ch ffre d affa res facture d avance	6 251	4 728
Total	45 251	42 843

Les primes et produits de cession encaisses correspondent aux produits constatés d avance sur un contrat de fourniture et d approvisionnement a long terme juge non strategique pour 39 000 K euros a fin decembre 2011 contre 35 680 K euros a fin decembre 2010 Suite a la cession de ce contrat la partie facturee en decembre 2011 qui a ainsi ete constatee en produit constate d avance sera comptab l see en produit de cession en janvier 2012

Le chiffre d affaires facture d avance de 6 251 K euros au 31 decembre 2011 a par a lleurs ete constate sur le premier trimestre 2012

VI – Autres informations

VI 1 Charges a payer et produits a recevoir

Valeurs en K€	31/12/2011	31/12/2010
Factures non parvenues	35 099	76 007
Avoir a etabl r	0	188
Charges f scales et sociales a payer	3 127	4 577
Autres charges a payer	590	106
Total charges à payer	**38 817**	**80 878**
Factures a etabl r	45 078	73 333
Avoir a recevo r	8 116	1 635
Total produits à recevoir	**53 194**	**74 968**

VI 2 Engagements hors bilan

Poweo conclut dans le cadre de ses activites de distribution et d Energy management des achats a terme et ventes a terme d electricité sur le marche de gre a gre ou sur un marche organise (Powernext) et des achats et ventes d opt ons sur electricite sur le marche de gre a gre

Au 31 decembre 2011 les engagements resultant de l activite d Energy management sont les suivants

Notionnels des operat ons a terme par duree restant a courir

Notionnel en K€	Jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 31/12/2011	TOTAL 31/12/2010
ngagement et su ope ation e e tr c té	30 866	111 202	230 183	0	372 251	1 6435
Engagemen net su operat on gaz	34	15 749	0	0	16 090	8 618
En agemen net su operations CO2	1 406	702	0	0	704	0

Notionnel en GWh (en Ktonnes pour le CO2)	Jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 31/12/2011	TOTAL 31/12/2010
E g geme t u ope ation e ectr te	722	1 868	3 991	0	6 582	2 187
Engagemen et su ope a on gaz	291	605	0	0	314	4 930
Engagement net u operations CO2	170	90	0	0	81	0

Convent on de s gne « + » Poweo est acheteur « » Poweo est vendeur

Ces tableaux sont relatifs aux engagements nets conclus dans le cadre de l activite « d Energy Management » et indiquent les quantites et montants contractes sur l ensemble des operations à terme ex stantes au 31 decembre 2011

Valeur de marche de ces contrats a la date de cloture

En K€	TOTAL au 31/12/11	TOTAL au 31/12/10
Juste valeur des operations a terme	40 435	4 810
Juste valeur des opt ons		393

S agissant des achats et ventes d options les primes respectivement decaissees ou encaissees sont prises en compte dans les montants ci dessus (montant positif en cas de prme deca ssee et negat f en cas de pr me encaissée)

Autres engagements

Engagements donnés en K€	Échéance <3 mois	Échéance 3 mois à 1 an	Échéance 1 an à 5 ans	Échéance >5 ans	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
a se nen e au e s ee es ee les	23 081	28 402	24 967	0	76 450	2 290
Ava s c u ons ga an es donnees	0	0	0	0	0	89 188
Baux comme c aux et ma n enance	0	0	0	0	0	0
Con tru on	0	0	0	0	0	0
Autres engagements donnes	0	0	6 639	0	6 639	0
Total	0	0	0	0	76 450	91 478

Engagements reçus en K€	Échéance <3 mois	Échéance 3 mois à 1 an	Échéance 1 an à 5 ans	Échéance >5 ans	Total 31/12/2011	Total 31/12/2010
tmp n ou nts non enco e ecus	0	0	0	0	0	0
ligne de c ed t acco dees non u sees	0	35 000	0	0	35 000	45 000
Au es engagements reçus	0	0	0	0	0	>00
Total	0	0	0	0	35 000	45 000

Par ailleurs le volume des heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salaries presents au 31 decembre 2011 cumule en fin de periode s eleve a 7 180 heures dont la quasi totalite n a pas donné lieu a demande a cette meme date

VI 3 Informotion sur les options de souscription ou d achat d actions

VI 3 1 Description des plans existants

La societe a ouvert des plans d options de souscription d actions accordes a certains salariés Ces plans sont dénouables en actions et l acquisition des options de souscription est soumise a condition de présence dans la societe

Date d'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice	Durée de vie initiale en années	Durée de vie contractuelle résiduelle en années
14 septembre 2007	88 850	37 87 euros	10	5 7
7 decembre 2007	8 000	32 06 euros	10	5 9
18 ju llet 2008	175 000	26 76 euros	10	6 5
10 septembre 2008	25 000	26 04 euros	10	6 7
21 aout 2009	300 000	29 00 euros	10	7 6
5 novemb e 2009	153 197	23,00 euros	7	4 8

Evolution du nombre d'options en circulation	Nombre d'options	Nombre d'actions correspondant	Prix d'exercice moyen par action (€)
Opt ons en circulat on au 31 12 09	881 797	919 350	27 05
Dont options exerçables	*131 750*	*166 334*	*22,20*
Opt ons att buées			
Ajustement par te			
Opt ons annulees			
Opt ons exe cees	1 500	1 894	11,88
Opt ons en circulat on au 31 12 10	880 297	917 456	27 08
Dont opt ons exerçables	*130 250*	*164 440*	*22,32*
Opt o s attr buees			
Ajustement pa te			
Opt ons annu ees	59 697	59 697	24 01
Opt ons exp rees	265 100	302 259	24 56
Opt ons exe cées			
Opt ons en cl culat on au 31 12 11	555 500	555 500	28 78
Dont opt ons exerçables	*62 500*	*62 500*	*37,87*

Un ajustement de parite est intervenu pour les options en circulation a la date de l augmentat on de capital realisée en ju llet 2009

VI 3 2 Conditions d exercice des options attribuees au cours de l exercice

Il n y a pas eu d opt on de souscription attribuee en 2011

VI 4 Total de la remunerotion allouee aux membres des organes d administration et de direction

Valeurs en K€	31/12/2011	31/12/2010
Organe d adm nistrat on	172	155
Organe de d rect on	37	503
Total	209	658

Aucun credit ou avance n a ete alloue aux membres des organes d administration en 2011
Aucun engagement n a ete contracte pour pensions de retraite a leur prof t
Les montants des jetons de presence d stribues en 2010 et 2011 s elevent respectivement a 30 K euros et 47 K euros

La remuneration du d recteur General fait l objet d un contrat specifique avec la societe Prim & Proper dans le cadre d une convention reglementee dument approuvee par le Conseil d Administrat on

VI 5 Evenements post cloture

Af n de renforcer durablement sa situation financiere Poweo SA a signe un accord de cession d un act f financier juge non strategique et dont la réalisation effective est survenue le 1e janvier 2012 ce qui donne l eu a la constatat on d un produ t net de cess on de 39 millions d euros en 2012

Par a lleurs compte tenu des courbes de prix futurs de l electricite Poweo SA a renonce le 26 janvier 2012 a exercer une partie de l option d achat d electricite via encheres a l operateur historique ce qui representera une charge nette de reprise de provision de 256 K euros dans les comptes sociaux en 2012

Suite a l absence d accord dans le cadre de la renegociation du contrat d approvisionnement de gaz la d rection de Poweo Pont sur Sambre Production filiale jurid que du groupe Verbund a recouru a l ouverture d une procedure de sauvegarde de Poweo Pont sur Sambre Production le 12 mars 2012 Cette procédure permet a une societe solvable et qui cependant fait face a des difficultes nsurmontables de mettre en place sous la supervis on du tribunal compétent les mesures necessaires pour améliorer la situation financiere de la societe

Au bilan de la societe Poweo SA figurent les dettes et creances suivantes concernant la societe Poweo Pont sur Sambre Production

Valeurs en K€		31/12/2011	Dont réalisés au 12/03/2012
C eances Cl ents et aut es c eances	TTC	8 257	1 944
	HT	7 107	1 829
Dettes fou n s eurs et aut es dettes	TTC	1 276	1 268
	HT	1 270	1 264

VI 6 Liste de filiales et participations

GAZ ho JM-NO SA.	ue W on 08 AP	8 800	b	5 >8	B	-2 974			00	00%
PO YS SAS	bi ue du Mou VO			5 06	2	-5 >64		0	00%	00%
POW=O FNTR SA.	ue W hi on S	000	00*	6	5 9	9		3 6 9	00	0
POW O SERVICES SAS	44 ue W on	0		3		3 004		-6	00	00%

VI 7 Tableau des parties liees

Postes	3 /12/2011		31/12/2010	
	Montants concernant les Entreprises L€es	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Montants concernant les entreprises L€es	Montants concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
A es et acomp es mmob on				
Pa p tio	000		122 8 6	
é es atta hées à des part p tio				
P et				
ea es ents et comp es tta hés	6 9		44 723	
Autres é	9 433		11 308	
mpr ts b g a e co er b				
Emp ts a p ès des ét b eme ts de éd				
Emp u et d ttes a ères d rs			29 48	
Dert fo n eu e omptes atta és	1 268		57 656	
A tres dette			188	
P od ts de pa n ation				
A es p od ts fi a er	5 9		8	
Ch ges n ères	188		963	

Le 9 septembre 2009 le groupe Poweo avait procede au rachat de 3 871 000 titres Gaz de Normandie detenus par le groupe Verbund pour un montant de 1 553 K€ L achat etait assorti d une clause de complement de prix d acquisition Ainsi en cas de revente de ces titres ou de d lut on en cas d entree d un nouveau partenaire intervenant avant le 9 septembre 2011 le Groupe devait reverser tout ou partie de la plus value eventuelle par rapport au prix in tial d achat des titres Gaz De Normandie a Verbund Ces cond tions n ayant pas ete remplies cette clause de complement de prix d acquisition ne s est pas exercée

Suite au rachat annonce le 27 ju llet 2011 par Direct Energie de 46% d actions Poweo detenues precedemment par le Groupe Verbund Direct Energie se substitue a Verbund pour l ensemble des engagements incluant notamment une ligne de financement de besoins en fonds de roulement de 35 m llions d euros a echeance annoncee fin mai 2012

Le 4 fevrier 2011 le Groupe Poweo et le Groupe Verbund ont signe un accord sur la vente des titres de Poweo Production SA5 detenus par Poweo SA au Groupe Verbund pour 120 mill ons d euros Cette vente transfere la propriete de l ensemble des actifs de production du Groupe POWEO a VERBUND Ce dernier assure desormais la gestion operationnelle des filiales thermiques sans toutefois pouvo r les ceder sans l accord prealable de Poweo SA Le Groupe Verbund a egalement gere operationnellement les filiales d energ es renouvelables jusqu a leur cession effect ve L accord prevoit egalement que Poweo benef c e d une option d achat portant sur la totalité des actions cedees L option est exerçable au prix f xe de 120 mill ons d euros plus interets (EURIBOR 12 mois majore de 150 points de base) eventuellement ajuste des d stributions et contributions au capital et non pas a la juste valeur a la date d exerc ce En outre en cas de renonciation a cette option de rachat l accord prevoit un eventuel complement au pr x initial de la transaction sur la base de la juste valeur de marche des actifs de production a la date consideree qui sera revue par un expert indépendant

La prise d effet de cet accord est intervenue le 21 fevrier 2011 a la suite de son homologation dans le cadre d une procedure de conciliation

Au 31 decembre 2011 et a la date d arrete de ses comptes Poweo SA n a ni leve ni renonce a cette option de rachat

Une convention d an mation et d assistance a éte conclue au cours de l exercice 2010 amendée en 2011 avec la societe Prim & Proper Au cours de l exercice un montant de 1 890 K euros (2 153 K euros en 2010) a ete enregistré a ce titre dans les charges dont 283 K euros en provision

Par a lleurs une autre convention d assistance dans le cadre de la preparation a l integration de Poweo SA et Direct Energie a ete conclue au titre de l exercice avec la societe Prim and Proper une refacturation par la Societe Poweo SA de 50 % etant par ailleurs prevue a Direct Energie A ce titre une charge de 200 K euros a ete enregistree au titre de cette prestation de Prim and Proper au 31 decembre 2011 dont 100 K euros en provis on Parallelement un produit de 100 K euros au titre de la refacturation de cette prestation a ete comptabilisee vis a vis de Direct Energie dont 50 K euros en provision Courant 2011 des prestations d honoraires s elevant a 6K euros ont ete facturees a Poweo SA par Direct Energie

VI 8 Accroissement et allègement de la dette future d impôt

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE (en base)	31/12/2011	31/12/2010
Allegements (nets des accroissements) de la dette future d impot		
Effort construct on	42	63
Contnbut on soc ale de sol danté des soc étes	816	888
Ecarts de va eurs qu datives sur OPCVM	13	16
Provis on pour engagements de retraite	90	206
Provis ons non déduct bles	17 497	7 477
Def c ts reportables à la cloture de l'exerc ce géne es par POWEO SA	242 550	239 993
Total	260 982	248 643
S tuation f scale differee nette	*260 982*	*248 643*

La deuxieme loi de finances rectificative de 2011 limite le report des déficits En effet les déficits subis par une entreprise passible de l IS ne peuvent desormais etre imputes sur le bénefice de l exercice suivant que dans la limite de 1 000 K euros majoré de 60% du benéfice excédant cette limite sachant que ce mecanisme s applique dans le cadre de l integration fiscale au niveau des deficits pré intégration et ensu te au niveau des deficits du groupe d integration fiscale La fraction du déficit qui ne peut etre imputée est reportable sur les exercices suivants et imputables selon les memes modalités Ce report peut etre effectue sans limitation de duree

VI 9 Honoraires des commissaires aux comptes

Valeurs en K€	31/12/2011	31/12/2010
Ernst & Young	308	
Grant Thornton	157	
Total Contrôle légal	**465**	**389**
Ernst & Young	42	
Grant Thornton	6	
Total Diligences directement liées	**48**	**70**
Total	**513**	**459**

VI 10 Integration fiscale

La societe Poweo SA est integree fiscalement depuis le 1er janvier 2008 au sein du groupe d integration dont elle est la soc ete tete du groupe

Au titre de l exercice 2011 le perimetre d integrat on fiscale est compose de Poweo SA et des filiales integrees Poweo Services Posilys et Poweo Entreprise

Le cumul des deficits fiscaux au 31 decembre 2011 generes par la societe Poweo SA depu s son entree dans l integration fiscale s etablit a 194 millions d euros (dont 3 millions d euros generes sur l exercice) auquel s ajoute un deficit anterieur a l integration fiscale de 49 millions euros

Les def c ts fiscaux reportables generes par les filiales integrees f scalement sont acquis definitivement par la societe tete du groupe et s elevent a environ 11 millions d euros au 31 decembre 2011

Les defic ts fiscaux appartenants a Poweo SA au 31 decembre 2011 soit anterieurement a l integration fiscale soit en tant que tete de groupe de l integration fiscale s elevent a environ 2S4 millions d euros au 31 decembre 2011 dont 243 millions d euros provenant de la seule entite POWEO SA

VI 11 Comptes consolides

Poweo SA publ e des comptes consolidés

Le perimetre de consolidation au 31 decembre 2011 comprend 9 societes y compris Poweo SA

ANNEXE 2

Comptes sociaux de Direct Energie au 31/12/2011

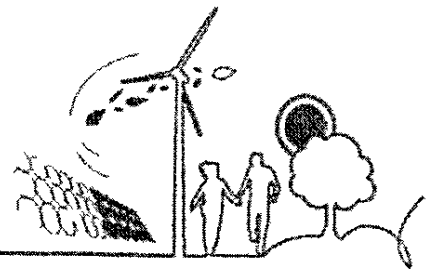
DIRECT ENERGIE

Vous y gagnez, la planete aussi

Direct Energie, S.A.

Etats Financiers 2011

Comptes arrêtes par le conseil d'administration du 21 mars 2012



Direct Energie S.A.

Periode du 01/01/2011
au 31/12/2011
Duree N 12 mois
Duree N-1 12 mois

ACTIF

en milliers d'euros

Rubriques	Brut	Amortissements et Depréciation	Net N 31/12/2011	Net N-1 31/12/2010
Capital souscrit non appele				
Immobilisations incorporelles				
Concessions brevets et droits similaires	1 850	1 271	579	453
Autres immobilisations incorporelles	104 551	57 771	46 780	33 837
Immobilisations en cours	1 187		1 187	1 317
TOTAL Immobilisations incorporelles	**107 588**	**59 042**	**48 546**	**35 607**
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques materiel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 941	1 518	1 423	1 409
Immobilisations en cours				
TOTAL Immobilisations corporelles	**2 941**	**1 518**	**1 423**	**1 409**
Immobilisations financieres				
Participations par M E				
Autres participations	64 056	7 000	57 056	21 105
Creances rattachees a des participations	11 837		11 837	16 167
Autres immobilisations financieres	4 857		4 857	579
TOTAL Immobilisations financieres	**80 750**	**7 000**	**73 750**	**37 851**
ACTIF IMMOBILISE	**191 279**	**67 560**	**123 719**	**74 867**
Stocks et En cours				
Matieres premieres approvisionnements				
Marchandises	9 370		9 370	3 184
TOTAL Stocks et En cours	**9 370**		**9 370**	**3 184**
Creances				
Avance et acomptes verses sur commandes	310		310	310
Clients et comptes rattaches	74 108	10 052	64 056	73 894
Autres creances	29 072		29 072	17 658
TOTAL Creances	**103 491**	**10 052**	**93 439**	**91 862**
Disponibilites et divers				
Valeurs mobileres de placement	11 799		11 799	22 410
Disponibilites et divers	4 446		4 446	5 477
Charges constatees d avance	38 270		38 270	42 591
TOTAL Disponibilite et divers	**54 515**		**54 515**	**70 478**
ACTIF CIRCULANT	**167 375**	**10 052**	**157 323**	**165 525**
Frais d emission d emprunts a etaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	**358 655**	**77 613**	**281 042**	**240 392**

Direct Energie S A

Periode du 01/01/2011
au 31/12/2011
Duree N 12 mois
Duree N 1 12 mois

PASSIF

en milliers d euros

Rubriques	Net N 31/12/2011	Net N 1 31/12/2010
Situation nette		
Capital social ou individuel	9 817	9 787
Primes d emission de fusion d apport,	154 220	153 989
Autres reserves		
Report a nouveau	(113 247)	(58 641)
Resultat de l exercice	(43 139)	(54 606)
TOTAL Situation nette	7 651	50 529
Subventions d investissement		
Provisions reglementees		
CAPITAUX PROPRES	7 651	50 529
Produits des emissions de titres participatifs		
Avances conditionnees		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 753	1 473
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 753	1 473
Dettes financieres		
Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit	782	17 090
Emprunts et dettes financieres divers	61 609	23 611
TOTAL Dettes financieres	62 391	40 701
Dettes diverses		
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattaches	124 308	92 888
Dettes fiscales et sociales	61 460	53 252
Dettes sur immobilisations et comptes rattaches	18 094	496
Autres dettes	4 802	407
TOTAL Dettes diverses	208 664	147 042
Produits constates d avance	584	646
DETTES	271 638	188 389
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	281 042	240 392

Direct Energie, S A.

Période du 01/01/2011
au 31/12/2011
Durée N 12 mois
Durée N-1 12 mois

COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros

Rubriques	France	Export	Net N 31/12/2011	Net N-1 31/12/2010
Ventes de marchandises	355 835		355 835	330 238
Production vendue de services	211 408		211 408	170 648
Chiffres d affaires nets	**567 243**		**567 243**	**500 886**
Production immobilisee			2 338	2 940
Subventions d exploitation			23	
Reprises sur amortissements et provisions transferts de charges			35 274	15 371
Autres produits			482	301
PRODUITS D'EXPLOITATION			**605 360**	**519 498**
Charges externes				
Achats de marchandises			339 390	286 986
Variation de stock (marchandises)			(6 185)	(2 054)
Achats de matieres premieres et autres approvisionnements			186 519	161 919
Autres achats et charges externes			30 690	33 335
TOTAL Charges externes			**550 414**	**480 185**
Impots taxes et versements assimiles			21 311	1 283
Charges de personnel				
Salaires et traitements			12 879	12 187
Charges sociales			5 947	5 628
TOTAL Charges de personnel			**18 826**	**17 815**
Dotations d exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			25 888	20 816
Dotations aux depreciations sur immobilisations				21 184
Dotations aux depreciations sur actif circulant			10 052	13 765
Dotations aux provisions pour risques et charges			496	461
TOTAL Dotations d exploitation			**36 436**	**56 227**
Autres charges			12 746	14 700
CHARGES D EXPLOITATION			**639 733**	**570 210**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**(34 373)**	**(50 712)**
Produits financiers				
Produits financiers de participations			579	936
Autres interets et produits assimiles			1 360	62
D fierences positives de change			108	2
Produits nets sur cessions de valeurs mob lieres de placement			146	52
TOTAL Produits financiers			**2 194**	**1 053**
Charges financieres				
Dotations financieres aux amortissements et provisions			7 000	
Interets et charges ass miles			4 330	4 768
Differences negatives de change			2	293
TOTAL Charges financieres			11 332	5 060
RESULTAT FINANCIER			**(9 138)**	**(4 008)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			**(43 512)**	**(54 719)**
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur operations de gestion			26	15
Produits exceptionnels sur operations en capital			18 000	45
TOTAL Produits exceptionnels			**18 026**	**60**
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur operations de gestion			63	203
Charges exceptionnelles sur operations en capital			18 000	105
TOTAL Charges exceptionnelles			**18 063**	**308**
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**(38)**	**(248)**
Impots sur les benefices			(410)	(361)
BENEFICE OU PERTE			**(43 139)**	**(54 606)**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Les etats f nanc ers a nsi que les annexes aux comptes annuels de ce document sont presentes en milliers d euros (K€) sauf indication contraire

I – ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L EXERCICE

D rect Energie est une societe anonyme a conse l d administration creee en 2003 qui a debute son activ te en ju llet 2004 L exercice social clos le 31 decembre 2011 a une duree de 12 mo s

D rect Energie est un fournisseur alternatif d energ e pour les particuliers les petites entreprises les reseaux multi sites et les collectiv tes locales Depuis le debut de l annee 2009 Direct Energie a amel ore son offre commerciale et propose egalement a ses clients une offre de fourniture de gaz Durant l annee 2011 la Societe a consolide sa pos tion de prem er fourn sseur alternatif avec 700 000 contrats et 4 S Twh d electricite et de gaz

La loi NOME (Nouvelle Organ sation du Marche de l Electric te) promulguee le 7 decembre 2010 a ete mise en œuvre au 1e juillet 2011 l berant un espace econom que pour la Societe

Durant le premier trimestre 2011 les trois principaux act onna res de la societe ont realise des avances en compte courant pour un montant de 60 millions d euros

Au 1e juillet 2011 la Societe a cede sa part cipation de 38% dans la Societe Neoen pour un montant de 18 mill ons d euros et a acquis en contrepart e 100% des titres de deux parcs eol ens – Centrale Eolienne de La Fage et Centrale Eolienne du Puech

Le 30 septembre 2011 Direct Energ e a acquis 46% des titres de la societe Poweo aupres de la Soc ete Verbund pour un montant de 36 millions d euros (dont 18 millions d euros decaisses en 2011)

II – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont etablis en conformite avec les d spositions de la leg slation française et aux principes et methodes generalement admis en France selon les dispositions du reglement n 99-03 du Comite de Reglementation Comptable (CRC) dans le respect du princ pe de prudence et conformement aux hypotheses de base

continu te d explo tation
permanence des methodes comptables d un exercice a l autre
independance des exerc ces

II 1 CHIFFRE D AFFAIRES

Le ch ffre d affaires se decompose entre une activite de vente au detail et une act vite de vente en gros

L activite de detail correspond a la fourniture d energie aux util sateurs finaux ainsi qu a des prestations liees a l acheminement de cette energ e

L activite de vente en gros represente les l vraisons d energ e sur le reseau français realisees lors d operations sur un marche organise ou de gre a gre avec d autres operateurs de marche

Direct Energ e constate un produit quand
l existence du contrat est acquise
la l vraison a eu l eu ou la prestation de service est achevee
le pr x est f xe ou determ nable
le caractere recouvrable des creances est probable

Pour la determination des quantites d energie livree de l activite de detail D rect Energie est amenee a est mer ces quantites en se basant notamment sur
des prof ls de consommation des clients de la societe
des donnees de consommation des cl ents transmises par les gestionnaires de reseau
des informations exter eures telles que les temperatures real sees
des donnees relatives au volume d energie affecte a la societe par le gestionnaire du reseau
La determinat on de ces quant tes s appuie necessairement sur un certain nombre d estimations et d hypotheses qui peuvent avoir un impact sur les comptes

Pour les operations de l activite de gros le chiffre d affa res est reconnu a la date de leur denouement a savo r a la l vraison physique

II 2 OPERATIONS A TERME

Direct Energie conclut dans le cadre de son activite des achats et ventes a terme d electricite et de gaz sur le marche de gre a gre ou sur un marche organise (EEX Power Derivatives Powernext)

Les montants nom naux des contrats constituent des engagements hors bilan presentes dans la note VI 1 des annexes

Les variations de valeur des contrats sont enregistrees de façons differentes selon qu elles s inscrivent ou non dans le cadre d operations de couverture

Une operation n est qual fiee de couverture que si elle presente les caracteristiques suivantes

Elle a pour effet de reduire le risque de variation de valeur affectant l element couvert ou un ensemble d elements homogenes

L element couvert peut etre un actif un passif un engagement existant ou une transact on future non encore mater al see par un engagement si cette transaction est def nie avec precis on et possede une probab l te suff sante de realisation

L dent ficat on du risque a couvr r est effectuee apres la pr se en compte des autres act fs pass fs et engagements

Une correlat on est etabl e entre les variations de valeur de l element couvert et celles du contrat de couverture en effet la reduct on du risque resulte d une neutral sation totale ou part elle recherchee a pr ori entre les pertes eventuelles sur l element couvert et les ga ns sur les contrats negoc es en couverture

Les contrats qual fies de couverture sont identifies et traites comptablement en tant que tels des leur origine et ils conservent cette qual fication jusqu a leur echeance ou leur denouement Les variat ons de valeur de ces contrats sont enregistrees au compte de resultat sur la duree de vie residuelle de l element couvert de maniere symetr que au mode de comptabil sat on des produits et charges sur cet element Par consequent l mpact de ces contrats de couverture est enreg stre en resultat d explo tation au fur et a mesure des l vraisons d energie couvertes

Pour les contrats non qualifies de couverture

Sur les marches organises les variations de valeur des contrats sont portees au compte de resultat en charges d explo tation ou ch ffre d affaires

Sur les marches de gre a gre les gains et pertes latentes sur contrats n interv ennent pas dans la formation du resultat Si l ensemble des transactions de gre a gre non qualifiees de couverture engendre une perte latente celle ci entraine la constitut on d une prov sion

II 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont pr ncipalement const tuees des couts d acquisit ons des cl ents des log ciels concess ons et brevets et droits similaires et sont comptabil sees a leur cout d acquisit on

Concernant les couts d acquis tions des cl ents ils correspondent aux depenses encourues par la soc ete et directement affectables a des contrats s gnes avec des cl ents Ces depenses sont principalement const tuees des commissions versees aux prestata res de vente et des frais de tra tement de dossier lors de l activat on Des lors que la societe estime que ces contrats cl ents genereront des avantages econom ques futurs pour la societe ces depenses sont enregistrees en immob lisat ons incorporelles et amorties a partir du moment ou ces contrats sont act fs (date de bascule) sur la duree de v e economique attendue Les immob l sations corporelles sont comptabilisees a leur cout d acqu sit on Les mmob lisations corporelles sont pr ncipalement const tuees des amenagements des locaux ainsi que du materiel et logic els informatique et du mob lier de bureau

Pour toutes les immobilisations l amortissement est calcule sur la duree de vie economique prevue de l immobilisation et selon le mode de consommation des avantages economiques l es les principales categories sont

Couts d acquisitions des clients	Lineaire 4 ans
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Lineaire 3 a 5 ans
Installations generales amenagements divers	Lineaire 3 a 10 ans
Materiel informatique	Lineaire 3 ans
Mobilier de bureau	Lineaire 4 ans

L amortissement est calcule sur la base du cout d acquisition sous deduction le cas echeant d une valeur residuelle La valeur residuelle est le montant net des couts de sortie attendus que la societe obtiendra t de la cession de l actif sur le marche a la fin de son utilisation

A la cloture Direct Energie apprecie s il existe des indices de perte de valeur des immobilisations Lorsqu il existe un indice de perte de valeur un test de depreciation est effectue la valeur nette comptable de l actif immobilise est comparee a sa valeur actuelle La valeur comptable d un actif est depreciee des lors que la valeur actuelle est inferieure a sa valeur nette comptable La valeur actuelle d un bien est la valeur la plus elevee entre la valeur de marche et la valeur d utilite du bien pour l entreprise

II 4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations sont composees principalement

des depots de garantie verses en couverture de risques l es aux operations realisees sur l activite vente en gros Ces depots sont revises regulierement avec les contreparties de la societe en fonction des operations en cours et de la volatilite du marche Le montant figurant au bilan correspond a la valorisation de ce depot au dernier jour de l exercice

des depots realises au titre des contrats de fourniture d electricite aupres de nos contreparties

des depots de garantie verses dans le cadre des locations immobilieres des locaux de la societe

des titres de participations Ces titres sont valorises au cout d acquisition

des creances rattachees a des participations Ces creances correspondent principalement a un financement par la societe des besoins de tresorerie des filiales du groupe pour financer leur developpement interne et externe

Les titres de participations et les creances rattachees a des participations font le cas echeant l objet d une depreciation en fonction de leur valeur d utilite a la cloture Cette valeur est determinee selon des regles multicriteres qui tiennent compte notamment de leur situation nette et des perspectives de rentabilite a moyen terme

II 5 STOCKS ET EN COURS DE PRODUCTION

Les stocks sont composes uniquement de gaz

Les stocks sont comptabil ses a leur pr x de revient selon la methode du cout moyen pondere A la cloture la soc ete prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour comptabiliser le cas echant une depreciation

II 6 CREANCES

Les creances sont comptabilisees a leur valeur nominale Elles sont depreciees le cas echeant pour ten r compte des eventuelles difficultes de recouvrement Ces creances sont depreciees sur la base notamment de la solvabil te des clients a nsi que d une approche statist que selon l ancienne te de la creance

II 7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mob lieres de placement sont constituees de SICAV moneta res comptab l sees a leur valeur nom nale Elles font lorsque necessaire l objet d une depreciation afin de ramener la valeur nette comptable a la valeur de marche

II 8 CHARGES CONSTATEES D AVANCE

Dans le cadre de l affectation d energie par le gestionnaire du reseau et sur la base de releves d index encadrant la periode de consommation des ajustements peuvent etre comptabilises en charges constatees d avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements

Dans le cadre du systeme d approvisionnement long terme avec EDF une prime d acces a la capacite (P0) est prevue et est facturee au fournisseur alternatif a la mise en place du contrat Contractuellement le pa ement de cette prime peut intervenir au choix de la societe soit a la fin de la 5eme annee du contrat soit lineairement sur les 5 premieres annees du contrat La societe avait choisi initialement le paiement linea re sur les 5 premieres annees du contrat mais cette option a ete revisee durant l exercice 2011 les montants deja verses ont ete rembourses a la societe et le montant actualise de la prime sera paye le 14 decembre 2012 Cette prime est enregistree en charges constatee d avance et etalee sur la duree totale du contrat en fonction des volumes d energie livres

II 9 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour r sques et charges sont constituees pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de t ers sans contrepart e pour la societe Ces provisions sont estimees en prenant en consideration les hypotheses les plus probables a la date d arrete des comptes

II 10 DETTES

Les dettes sont comptabil sees pour leur valeur nominale

II 11 CHANGEMENTS DE METHODE

Aucun changement de methode n est intervenu sur la periode

III NOTES SUR LE BILAN

III 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Montant brut	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	90 367	20 006	2 785	107 588
Couts d'acquisitions des clients	*74 089*	*14 070*		*88 159*
Logiciels autres immobilisations incorporelles	*14 961*	*3 281*		*18 242*
immobilisations en cours	*1 317*	*2 655*	*2 785*	*1 187*
Immobilisations corporelles	2 511	435	5	2 941
Installations generales agencements et divers	*962*	*306*		*1 269*
Materiel de bureau informatique et mobilier	*1 548*	*129*	*5*	*1 672*
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	110 529

Amortissements	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	33 576	25 466		59 042
Couts d'acquisitions des clients	*27 830*	*20 445*		*48 275*
Logiciels autres immobilisations incorporelles	*5 745*	*5 022*		*10 767*
Immobilisations en cours				-
Immobilisations corporelles	1 102	422	5	1 518
Installations generales agencements et divers	*214*	*110*		*324*
Materiel de bureau informatique et mobilier	*888*	*311*	*5*	*1 194*
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	60 560
Dont amortissement lineaire		*25 888*		

Provisions pour dépréciation	31/12/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2011
Immobilisations incorporelles	21 184			21 184	-
Couts d'acquisitions des clients	*21 184*			*21 184*	-
Immobilisations corporelles					-
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	-

A partir du 1er avril 2008 depuis la mise en place du mecanisme d'approvisionnement nucleaire des fournisseurs alternatifs demande par le Conseil de la Concurrence Direct Energie reconnait en actif incorporel le cout d'acquisitions des clients dans la mesure ou ce mecanisme assure une perennite des prix d'approvisionnement et des marges futures liees a chacun des contrats clients Ce point est explique dans les paragraphes II 3 Au 31 decembre 2010 et compte tenu du contexte reglementaire presente dans la note I une revue de la valeur d'usage des immobilisations incorporelles selon la methode des flux de tresorerie futurs actualises a conduit a la constitution d'une provision pour depreciation des couts d'acquisition des clients d'un montant de 21 184 k€ Le contexte reglementaire s'etant ameliore durant l'annee 2011 cette provision a ete reprise au 31 decembre 2011

Les immobilisations incorporelles en cours concernent notamment les couts relatifs a l'acquisition des clients dont l'amortissement ne debutera que l'annee suivante en raison des delais incompressibles de bascule (852 k€ au 31/12/2011) et egalement les couts relatifs a l'installation et au parametrage de logiciels pour la partie qui est encore en developpement et non encore amortie (335 k€ au 31/12/2011)

Les diminutions d'immobilisations incorporelles en cours correspondent au transfert des immobilisations en cours au 31/12/2010 vers les comptes d'immobilisations incorporelles Les cessions d'immobilisations enregistrees au cours de l'annee (5 K€) concernent la cession de materiel informatique

III 2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Montant Brut	[illegible]	Augmentations	Diminutions	[illegible]	[illegible]
T t es de part c pat ons	21 105	60 951	18 000	64 056	*26 449*
C eances rattachees a des part cipat ons	16 167	5 170	9 500	11 837	*11 807*
Aut es t tres mmob l ses		101		101	
Aut es p ets	100	3		103	
Depots de garant e su contrats	27	3 639		3 666	
Autres depots et garant es	451	213		664	
Act ons prop es		322		322	
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Prov s ons pou dep ec at on	[illegible]	Dotations	Reprises		[illegible]
			utilisées	non utilisées	
T tres de part c pat ons		7 000			7 000
C eances rattachees a des part cipat ons					
Total	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7 000

Les augmentations de t tres de participation concernent essentiellement

l acquisit on de 46% des t tres de la Soc ete Poweo pour 36 000 K€

l acquisit on de 100% des titres des societes Centrale Eol enne de la Fage pour 3 547 K€ et Centrale Eol enne du Puech pour 11 814 K€

L augmentation de cap tal des soc etes D rect Energie Generation pour 7 500 K€ et D rect Energ e D stribution pour 2 000 K€ par compensat on d une partie des comptes courants deb teurs

Les d minut ons concernent la cession de la part cipation de 38% dans la Societe Neoen

Les creances rattachees a des particpat ons correspondent aux comptes courants debiteurs avec les f liales de la Societe La d minut on de ce poste est liee a l augmentat on de capital des societes Direct Energ e Generation et D rect Energ e D str bution par compensation d une partie des comptes courants (cf supra)

Durant l exercice 2011 la soc ete a acquis des actions propres aupres d actionnaires ind viduels Ces t tres devraient etre annules en 2012 par une reduction de cap tal

La provision pour t tres de partic pations d un montant de 7 000 K€ est relat ve aux societes Centrale Eolienne de la Fage et Centrale Eol enne du Puech

III 3 STOCKS ET EN COURS DE PRODUCTION

Montant Brut	31/12/2010	Augmentations	Diminutions	31/12/2011
Stock de gaz	3 184	9 370	3 184	9 370
Total	3 184	9 370	3 184	9 370

Le stock est const tue un quement de gaz

III 4 CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

Creances clients et comptes rattaches	2011	2010
Creances clients	50 908	58 342
Clients factures a etablir	23 200	29 317
Total creances brutes	74 108	87 659
Depreciation creances clients	(10 052)	(13 765)
Total creances nettes	64 056	73 894

Concernant les factures a etabl r des cl ents Direct Energie propose a ses cl ents une offre commerciale de mensualisation permettant aux cl ents de payer chaque mo s une mensual te fixe lui permettant de lisser ses depenses sur l annee Avec cette offre la soc ete ne facture le client qu une fo s par an lors de sa releve de compteur et effectue une regularisation du plan de mensualisation le cas echeant Au 31 decembre 2011 D rect Energie a comptab lise les mensual tes payees par ces clients pour un montant de 116 178 K€ et determ ne egalement l equivalent des factures qui auraient ete emises pour les per odes correspondantes correspondant aux consommations reelles cette facturation a etabl r s eleve a hauteur de 139 378 K€ au 31/12/2011

Le net de ces deux montants (23 200 K€) est presente en factures a etablir

	31/12/2010	Dotation	Reprise		31/12/2011
			utilisee	non utilisee	
Depreciation des creances clients	13 765	10 052	13 765		10 052

Produits a recevoir	2011	2010
Clients Factures a etablir	23 200	29 317
Raba s remise ristournes a obtenir		18
Divers produits a recevo r	21	
Total	23 221	29 335

Charges constatees d avance	2011	2010
Prime d acces aux contrats elec	26 086	26 382
Reconciliation temporelle	-	5 016
Certificats d energ e verte	-	430
D verses charges generales	12 183	10 763
Total	**38 270**	42 591

Certains contrats d approvisionnements d energ e sont factures le mo s precedant celui de la periode de l vraison A nsi au 31 decembre 2011 D rect Energie a enregistre pour environ 10 687 K€ de factures d achats d energ e qu concernent de l energ e livree en janvier 2012 montant inclus dans la l gne Diverses Charges Generales

III S ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

	2011	Dont montants [illegible]	< 1 an	> 1 an
Creances ratachees a des part c pations		*11 807*	11 837	
Autres t tres mmobil ses			101	
Prets			3	101
Depots de garant e			3 919	412
Total de l actif immobilise		***11 807***	**15 859**	**513**
Cl ents		*424*	74 108	
Personnel securite sociale et autres organ smes soc aux			15	
Etat Taxes sur la valeur ajoutee			26 308	
Etat Autres mpots et taxes			812	
Factor			1 910	
Deb teurs d vers			27	
Total de l actif circulant		*424*	103 180	
Charges constatees d avance			15 090	23 179
TOTAL		12 231	134 130	23 692

III 6 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Au 31 decembre 2011 les valeurs mob l eres de placement se composent SICAV purement monetaires ayant un risque du type 8ons du Tresor França s souscrites aupres du Credit du Nord pour 11 799 K€ Ces SICAV sont integralement nant es (confere VI 2) cependant une partie de ce nant ssement (2 610 K€) est attachee a des garant es qui ne prendront effet qu au 1e janvier 2012

Au 31 decembre 2011 une plus value latente existe sur les SICAV monetaires et represente 1S S K€

III 7 CAPITAUX PROPRES

	31/12/2010	Affectation résultat 2010	Exercice BCE / OSA	Résultat 2011	31/12/2011
Capital	9 787		31		9 817
Prime d emission	153 807		230		154 037
Prime d emission de BSA	183				183
Report a nouveau	(58 641)	(54 606)			(113 247)
Resultat	(54 606)	54 606		(43 139)	(43 139)
Total	50 529	-	261	(43 139)	7 651

Au 31 decembre 2011 le cap tal de la societe est compose de 327 234 actions ordinaires de meme categor e d une valeur nominale de 30 € chacune

Le cap tal se repartit au 31 decembre 2011 de la maniere suivante

	Pourcentage de détention	Pourcentage de contrôle
Louis Dreyfus SAS	39 02%	39 02%
François 1er Energie	39 02%	39 02%
EBM Tr rhena	13 37%	13 37%
LCL Innovation I&II	0 92%	0 92%
Personnes physiques	7 24%	7 24%
Autres	0 44%	0,44%
Total	100,00%	100,00%

III 8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2010	Dotations	Reprises		31/12/2011
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour charges	1 473	496	67	150	1 753
Total	1 473	496	67	150	1 753
dont explo tat on		*496*	*67*	*150*	
dont f nanc er					
dont except onnel					

Les prov s ons constituees sont l ees princ palement a des l tiges en cours avec des prestataires (1 222 K€) et a des departs prevus de salaries (531 K€)

III 9 DETTES FINANCIERES

	2011	2010
Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit	782	17 090
Autres emprunts	233	37
Dettes financieres diverses	61 376	23 574
Total	62 391	40 701

Les emprunts et dettes aupres des etabl ssements de cred t sont composes d un compte crediteur de banque

Les dettes f nancieres diverses correspondent aux avances en comptes courants realisees par les tro s principaux act onna res de la soc ete au cours du prem er trimestre 2011

III 10 DETTES COURANTES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

	2011	2010
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	
Fournisseurs	89 384	60 734
Fournisseurs factures non parvenues / achat energie	15 448	12 099
Fourn sseurs factures non parvenues / acheminement	15 915	15 888
Fournisseurs factures non parvenues / fra s generaux	3 561	4 168
Dettes f scales	58 072	50 227
Dettes sociales	3 388	3 024
Dettes sur immobilisat ons	18 094	496
Autres dettes	4 802	407
Produits constates d avance	584	646
Total	209 247	147 631

Les dettes sur immob l sations sont essent ellement relatives a l achat des titres de la soc ete Poweo dont 18 000 K€ sont ex gibles au 1e juillet 2013

Charges a payer	2011	2010
Fournisseurs		
dont factures d acheminement a emettre par les GRD	15 915	15 888
dont factures d achat d energie a recevoir	15 448	12 099
dont factures diverses	3 561	4 168
Dettes fiscales et soc ales		
dont provision pour conges payes	1 100	907
dont prov s on pour primes au personnel	561	521
dont provision pour charges sociales et fiscales sur CP et primes	771	663
dont provision pour taxes diverses	1 223	952
Total	38 520	35 197

Produits constates d avance	2011	2010
Vente energie	524	646
Total	524	646

III 11 VENTILATION DES DETTES PAR ECHEANCES

Emp unts et dettes etabl ssements de c ed t	782		782		
Emp unts et dettes f nanc e es d ve s	61 609	61 376	61 472	137	
Fourn sseurs et comptes rattaches	124 308	33	124 308		
Dettes soc ales	3 388		3 388		
Dettes f scales	58 072		58 072		
Dettes sur mmos et comptes rattaches	18 094		94	18 000	
Aut es dettes	4 802		4 802		
Total	271 055	61 409	252 318	18 137	

IV NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV 1 CHIFFRE D AFFAIRES

	2011	2010
Fourn ture d electricite et de gaz	355 834	330 238
dont Ventes d electr c te aux ut l sateurs f naux	*149 911*	*149 532*
dont Reventes d electr c te act v te de gros	*136 655*	*156 875*
dont Ventes de goz aux ut l sateurs f naux	*44 674*	*22 155*
dont Reventes de goz act v te de gros	*24 594*	*1 676*
Prestations de services et autres	211 408	170 648
dont Facturat on achem nement pour le compte de t ers elec	*129 236*	*130 786*
dont Facturat on achem nement pour le compte de t ers gaz	*20 309*	*10 703*
dont CSPE	*26 745*	*14 395*
dont TCFE et autres taxes	*19 895*	*24*
dont Autres prestat ons GRD	*3 749*	*1 839*
dont Refacturat on de frais aux cl ents	*1 716*	*4 335*
dont Facturat on de serv ces annexes	*8 533*	*7 826*
dont Autres prestat on de serv ces	*1 226*	*740*
Total	567 243	500 886

La Taxe sur la Consommat on Finale d Electricite (TCFE) a ete nstauree par la loi Nome au 1e janvier 2011 et a remplace les Taxes Locales La TCFE est facturee au cl ent f nal mais le redevable de cette taxe est le fournisseur d energie des lors il convient de fa re apparaitre cette taxe en chiffre d affaires et en impots et taxes ce qui n eta t pas le cas pour les Taxes Locales pour lesquelles le redevable etait le consommateur final

La refacturation de fra s aux clients est princ palement const tuee de l ensemble des frais de gest on annexes repercutes aux cl ents su te a des inc dents de paiements ou a des demandes des cl ents (frais de rejets de prelevements demande de dupl cata de facture)

Les facturations des services annexes sont notamment composees des options souscrites par les cl ents qui v ennent en complement de leur contrat de fourniture d energ e Ces options permettent aux clients de prof ter d avantages specif ques (service client dedie assurance depannage)

IV 2 PRODUCTION IMMOBILISEE REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

	2011	2010
Production immobilisee	2 338	2 940
Reprises de provisions pour risques et charges	217	569
Reprises de provisions couts acquisition	21 184	
Reprises de provis ons creances douteuses	13 765	14 627
Transfert de charges	108	175
Total	37 612	18 311

La Production immob lisee correspond a l act vation des charges de personnel directement affectables a la production d immob lisations pour la societe Ce montant se decompose en 704 K€ de charges de personnel des effectifs des services internes dedies a l acqu sition des clients le solde porte essentiellement sur les systemes d informations

IV 3 SUBVENTIONS ET AUTRES PRODUITS D EXPLOITATION

	2011	2010
Subvention d exploitation	23	
Prestations sur taxes locales	474	218
Produits divers de gestion courante	8	84
Total	505	301

IV 4 ACHATS

	2011	2010
Achats de marchandises	339 390	286 986
dont Achats electricite a terme	*185 487*	*229 635*
dont Achats electricite Spot	*95 389*	*41 589*
dont Achats gaz	*59 655*	*18 562*
dont Charge de reconcil at on des flux electriques	*(2 503)*	*(3 433)*
dont Autres fra s l es aux achats d energ e	*1 367*	*633*
Variation de stock (Marchandises)	(6 185)	(2 054)
dont Var at on stock gaz	*(6 185)*	*(2 054)*
Autres approvisionnements	186 519	161 919
dont Achem nement electr c te	*129 236*	*130 786*
dont Transport Stockage D str but on gaz	*27 294*	*14 934*
dont CSPE	*26 745*	*14 395*
dont Autres prestat ons GRD	*3 245*	*1 804*
Total	519 724	446 850

IV 5 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2011	2010
Charges liees aux services annexes	984	*1 425*
Sous traitance	10 936	10 263
Locations et charges locatives	3 158	2 761
Honora res	7 009	5 255
Publicite / Commun cat on	1 321	4 523
Frais postaux et telecom	2 611	3 487
Fra s banca res	1 843	2 240
Autres	*2 777*	3 381
Total	30 690	33 335

Au cours de la per ode la societe a engage des depenses pour acquerir des cl ents Une partie de ces charges constitue une immob lisation incorporelle et est inscrite a l actif du bilan Au cours de l exercice la societe est en mesure de dist nguer la part des depenses a inscr re en charges de celle a inscrire a l act f et n ut lise donc pas un compte de transfert de charges Au cours de l exercice 2011 13 1 m ll ons d euros d autres achats et charges externes ont ete comptab lises en immobilisations incorporelles (representes pr nc palement par les charges de remuneration des d stributeurs d affranchissements et de service client externalise) ce montant s eleva t a 15 6 m ll ons d euros pour l annee 2010

IV 6 IMPOTS ET TAXES

	2011	2010
Impots et taxes sur remuneration	376	354
Autres impots et taxes (admin Impots)	204	334
Contribution sociale de solidarite et autres	835	554
TCFE et autres taxes sur ch ffre d affaires	19 895	40
Total	21 311	1 283

La Taxe sur la Consommation Finale d Electr cite (TCFE) a ete instauree par la loi Nome au 1e janv er 2011 et a remplace les Taxes Locales La TCFE est facturee au client final mais le redevable de cette taxe est le fourn sseur d energ e des lors il convient de faire apparaitre cette taxe en chiffre d affa res et en impots et taxes ce qui n etait pas le cas pour les Taxes Locales pour lesquelles le redevable eta t le consommateur f nal

IV 7 CHARGES DE PERSONNEL

	2011	2010
Sala res et traitements	12 879	12 187
Charges sociales	5 947	5 628
Total	18 826	17 815

L evolution des effect fs moyens sur les deux dern ers exercices est la su vante

	2011	2010
Cadres	184	173
Employes et Agents de Maitrise	86	94
Total	270	267

IV 8 RESULTAT FINANCIER

	2011	dont entreprises liees	2010
Revenus des comptes courants	580	580	936
Plus values sur reventes de VMP	146		52
Remuneration des depots	-		
Differences positives de change	108		2
Autres produ ts financiers	1 360		62
Dotations financ eres aux provisions	(7 000)	*(7 000)*	
Interets des comptes courants groupe	(1 783)	*(1 783)*	(1 392)
Interets sur compte bancaire ou caution	(2 547)	*(1 566)*	(3 376)
Differences negatives de change	(2)		(293)
Autres charges financ eres	-		
Total	(9 138)	*(9 349)*	(4 006)

Les dotations financieres aux provisions d un montant de 7 000 K€ concernent les t tres de part cipations des soc etes Centrale Eolienne de la Fage et Centrale Eolienne du Puech

IV 9 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2011	2010
Produit de cession des immobilisations	18 000	45
Autres produ ts exceptionnels	26	15
VNC des immobilisations cedees	(18 000)	(105)
Autres charges exceptionnelles	(64)	(203)
Total	(38)	(248)

Les immob lisations cedees concernent essent ellement les titres de partic pation de la soc ete neoen

V AUTRES INFORMATIONS

V 1 DROITS INDIVIDUELS A LA FORMATION (DIF)

La loi n° 2004 391 du 4 mai 2004 relative a la formation professionnelle et au d alogue social ouvre pour les salar es en contrat a duree indeterm nee un dro t individuel a la formation d une duree de 20 heures minimum par an cumulable sur une periode de 6 ans plafonnee a 120 heures Au 31 decembre 2011 le volume cumule des heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF et non ut lise s eleve a 12 698 heures

V 2 CONSOLIDATION

Les comptes de la soc ete sont inclus par Mise en Equivalence dans les comptes consolides de la societe Impala SAS sise 7 rue Kepler – 75116 Par s

V 3 INTEGRATION FISCALE

La soc ete a opte depu s le 1e janvier 2008 pour le regime d integrat on fiscale constitue dans les conditions prevues a l article 223A du CGI

Au 1e janv er 2009 les societes Direct Energie Distribut on Direct Energie Entreprises et Direct Energie Hydro ont rejoint le perimetre du groupe fiscal

Au 1e janvier 2010 les societes Direct Energ e Entreprises et Direct Energie Hydro ont quitte le perimetre du groupe fiscal

Au 1e janvier 2011 la societe Ferme Eolienne du Bambusch a quitte le perimetre du groupe fiscal en raison de sa Transmission Universelle de Patrimoine au profit de la Societe Direct Energie Generation

Le groupe fiscal est donc maintenant compose des societes Direct Energie Direct Energie Distribution et Direct Energie Generation

La convention d integration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal a constater une charge d impot equivalente a celle qu elles supporteraient en l absence d integration fiscale

V 4 ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D IMPOT

Le taux d impot retenu pour le calcul de la f'scal te d fferee de Direct Energie est de 33% 1/3

		Impots differes	
S tuation au 31/12/2011	Base de calcul	Actif	Passif
Deficits reportables fiscalement	141 020	47 007	
Deficits propres D rect Energie	*137 893*	*45 964*	
Def cits du groupe fiscal	*3 127*	*1 042*	
Decalages certains	13 209	4 403	
Provision Portic p effort construct on	*56*	*19*	
Frais d acquis tion titres	*2 325*	*775*	
Plus values latentes sur OPCVM	*16*	*5*	
Provis on Organ c	*761*	*254*	
Deprec at on des creonces cl ents	*10 052*	*3 351*	
Total	154 229	51 410	

V S LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

D ect Energ e Gené a on S A S *2b Rue Lou Armand Pa s* *RCS 494 388 754*	8 500	22	100%	8 500	8 500	5 559	332	1 445
D ect Energ e D nbu on S A S *2b Rue Louis A mand Paris* *RCS 504 593 567*	2 038	63	100 0%	2 038	2 038	3 016	175	(61)
Weo e S A S *7 bis Rue Riquet Pans* *RCS 499 725 190*	243	574	12%	1 105	1 105	30	1 743	(869)
ENKO S.A S *54 Rue de B an ourt Bou ogne Billancourt* *RCS 504 870 940*	862	1 717	8%	501	501		42	(1 590)
D ect Energ e EBM En repn es S.A S *2b Rue Lau Armand Pa s* *RCS 502 598 261*	1 100	(77)	50 0%	550	550	1 036	25 585	(705)
Cen ra e Eo enne de a Fage S A S *2b Rue Louis Armand Pa* *RCS 480 304 880*	40	(116)	100 0%	3 547	1 931	590	838	254
Cen ra e Eo enne du Pue h S A S *2b Rue Louis Armand Pan* *RCS 480 329 556*	1 200	563	100 0%	11 8 4	6 430	1 607	2 306	1 154
Poweo S A *44 R e Wa h ng on Pan* *RCS 442 395 448*	6 392	40 526	46 0%	36 000	36 000		55 699	(29 655)
D ect Energ e 2 5 a *2b Rue ou A mand Pa* *RCS 502 598 261*	1		00 0%	1	1			(1)

Pour la Soc ete Weole les informations concernant le chiffre d affa res et le resultat du dern er exerc ce sont relatives a l exerc ce clos au 31/12/2010 les donnees 2011 n etant pas d sponibles

V 6 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour l annee 2011 la remunerat on globale des dirigeants s est elevee a 929 885 € a laquelle s ajoute 15 855 € d avantages en nature

V 7 LITIGE EN COURS AVEC INCIDENCE EVENTUELLE POSITIVE

Fin octobre 2010 le CORDIS instance de reglement des differents et sanctions de la CRE a rendu une decision importante en faveur de la Societe qui contestait le principe du reversement a ERDF de la part acheminement pourtant non encore recouvree aupres du client final Selon cette decision le principe de prise en charge par EDRF du risque d impaye de la part acheminement est confirme Le fournisseur n a pas a supporter un risque qui ne releve pas de ses miss ons et n a donc pas a reverser a ERDF des sommes qu il n a pas enca ssees aupres du client f nal ERDF a fait appel de la decision du CORDIS mais la Cour d Appel de Paris dans un arret du 29 novembre 2011 a confirme et renforce la decision du CORDIS en rejetant le recours d ERDF et en condamnant ERDF a payer a la Societe 50 000 € au t tre de l article 700

ERDF a forme un pourvoi en cassation ma s ERDF n a pas encore depose ses ecritures

Suite a la decision du CORDIS sur la base de la balance agee (factures echues de plus de 60 jours) et des creances passees en perte la Societe a procede a des retenues de paiement de factures d acheminement pour un montant a f n 2011 d environ 18 7 M€ Ce montant est inclus dans les dettes fournisseurs

V 8 EVENEMENTS POST CLOTURE

Les conseils d administration des societes Poweo et Direct Energie ont respectivement en date du 20 mars 2012 et du 21 mars 2012 pris acte de l accord intervenu entre les principaux actionnaires de la soc ete Direct Energie et Ecofin et Luxempart actionnaires de la societe Poweo agissant de concert sur un projet de fus on absorption de la societe Direct Energie par la societe Poweo s appuyant sur une parite initiale qui devra etre confirmee par les commissaires a la fusion

VI ENGAGEMENTS HORS BILAN

VI 1 ENGAGEMENTS D ACHATS ET DE VENTES D ENERGIE

Afin d ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients Direct Energie conclut des contrats fermes ou optionnels d achats a terme et de vente a terme d electricite et de gaz sur le marche de gre a gre ou sur un marche organise

Au 31 decembre 2011 les engagements resultant de ces contrats sont les su vants

Notionnel en GWh	31/12/2011	<1an	1an à 5ans	>5ans
Ventes fermes a terme	2 372	2 083	289	
Achats fermes a terme	(4 892)	(3 181)	(1 571)	(141)
Options d achats a terme	(3 652)	(3 438)	(214)	

Notionnel en K€	31/12/2011	<1an	1an à 5ans	>5ans
Ventes fermes a terme	86 417	77 659	8 758	
Achats fermes a terme	(170 471)	(101 941)	(56 891)	(11 640)
Options d achats a terme	(180 071)	(166 763)	(13 307)	

Pour rappel les engagements au 31 decembre 2010 etaient les su vants

Notionnel en GWh	31/12/2010	<1an	1an à 5ans	>5ans
Ventes fermes a terme	278	278		
Achats fermes a terme	3 548	2 035	1 310	204
Options d achats a terme	895	390	505	

Not onnel en K€	31/12/2010	<1an	1an à 5ans	>5ans
Ventes fermes a terme	15 779	15 779		
Achats fermes a terme	(137 201)	(70 320)	(50 288)	(16 592)
Options d achats a terme	(52 178)	(22 636)	(29 542)	

La juste valeur des instruments ci dessus est la suivante

Juste valeur en K€	31/12/2011	31/12/2010
Ventes a terme	10 127	(67)
Achats a terme	(20 129)	(628)
Options d achats a terme	5 602	(93)

Avec la mise en place de la lo Nome la Soc ete benef cie d un approvisionnement long terme dans le cadre de l Arenh (Acces Regule a l Electric te Nuclea re Historique) Par suite certains contrats d approv sionnement long terme conclus precedemmment notamment dans le mecanisme d encheres mis en place par EDF font dorenavant part e des Options d achats a terme et sont donc valorises au 31/12/2011 ce qui n etait pas le cas pour l exercice precedent

VI 2 CAUTIONS ET NANTISSEMENTS

	31/12/2011	<1 an	>1 an et <5 ans	>5 ans	Nantissements de titres financiers
Ga ant es Banca res sur contrats ene g e forward	6 500	6 500			3 001
Garant es Banca res sur contrats ene g e long te me	54 851	54 851			3 565
Ga ant es Banca res su ba l mmob l er	813			813	965
Ga ant es Banca res l ees au reseau	6 301	6 301			1 759
Autres garant es banca es	10			10	
Total	68 476	67 652		824	9 349

Les garanties bancaires sur contrats energie forward representent des garanties emises envers les contreparties financieres de Direct Energie sur les achats et reventes a terme d electricite Ces garant es bancaires sont contre garant es par une garantie obtenue d un act onna re de la societe pour un montant de 3 500 K€

Les garanties banca res sur contrats energ e long terme representent des garant es em ses envers les contreparties industrielles de D rect Energ e concernant les contrats long terme mis en place et qui couvrent principalement des garant es de paiements Certaines de ces garant es banca res sont contre garant es par des garanties obtenues d un act onna re de la societe pour un montant de 24 059 K€ et d un autre actionnaire pour 19 828 K€

Les garant es bancaires l ees au reseau correspondent aux cautions emises envers les responsables des reseaux de transport et de distr bution d energie pour couvrir le risque de defaut de D rect Energie en tant qu acteur sur le reseau français ces garant es seront renouvelees tant que Direct Energ e reste acteur sur le reseau franca s Une partie des ces garant es sont contre garanties par des garanties obtenues des garanties obtenues d un actionnaire de la soc ete pour un montant de 4 551 K€

VI 3 FACTOR

L ensemble de la facturation des cl ents professionnels est subrogee aupres d une societe d affacturage La posit on des comptes l es a l affacturage au 31 decembre 2011 est

fond de garant e	Neant
compte courant avec le factor	1 910 K€

VI 4 CREDIT BAIL

Au 1e decembre 2008 la societe a procede a la cess on de la partie mise en production de son ERP avec prise d un cred t bail sur le bien a partir de la date de cess on au 1e decembre 2008 Cette cession s eta t effectuee a la valeur nette comptable d acquis t on du bien a savo r 2 848 K€ (decompose en 177 K€ de materiels nformatiques et 2671 K€ de licences et prestat ons de serv ces l es a la mise en production)

D autres cessions et prises de cred t ba l toujours relatives a l ERP ont ete real sees au cours de l annee 2009 Ces cessions ont ete effectuees a la valeur nette comptable d acqu sition du b en pour un montant de 1 611 K€ (decompose en 425 K€ de materiels informatiques et 1 186 K€ de l cences et prestat ons de serv ces l es a la m se en production)

Aucune nouvelle cess on n a eu l eu durant les exercices 2010 et 2011 Cependant au cours de l exercice 2011 un des contrats correspondant a du materiel informat que pour une valeur d acqu s t on de 129 K€ est venu a echeance et la soc ete a rachete le materiel pour un montant de 5 K€ ce materiel a ete immob l se et deprecie sur l exercice 2011

Le deta l des engagements de cred t ba l est presente dans le tableau suivant

	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	2011	Cumulées	A un an au plus	A plus d'un an et cinq ans au plus	A plus de cinq ans	TOTAL à payer	
Mater el nformat que	212	665	7			7	
L cences et p estat ons	980	2783	980	807		1787	
Total	[illegible]	3448	[illegible]	[illegible]		1794	

Le tableau ci dessous presente les valeurs d origine et les amortissements qui auraient ete enreg stres pour les contrats non echus si les biens avaient ete acquis par l entreprise ces amortissements sont calcules selon les modes et durees su vantes

Materiel informatique — Linea re 3 ans
L cences et prestations — Linea re 5 ans

	Cout d'entree	Dotations aux amortissements de l'exercice	Dotations aux amortissements cumulées	Valeur nette
Materiel informat que	473	158	441	32
L cences et prestations	3 857	806	2 278	1 579
Total	4330	[illegible]	2719	[illegible]

VI 5 ENGAGEMENTS DE DEPART EN RETRAITE

Les engagements au titre des indemnites de fin de carr ere du personnel sont evalues sur la base d un calcul actuariel et ne font l objet d aucune provision au passif du bilan conformement a l option la ssee par l art cle L 123 13 du Code de Commerce notamment en raison des caracteristiques de la population salariee (fa ble ancienne te et moyenne d age tres jeune)

A compter du 08 decembre 2010 la Soc ete a dec de d appl quer la Convention Collective Nat onale (CCN) du 20 decembre 1985 des societes du « Negoce et distribution de combust bles sol des liquides gazeux et produ ts petrol ers ce qui a eu pour consequence d augmenter le montant des indemn tes dues en cas de depart a la retra te

Les principales hypotheses ut lisees pour determiner l engagement existant au 31 decembre 2011 sont les suivantes

Taux d actual sat on de 4 6% (nflation incluse)
Taux d inflat on de 2%
Depart en retraite a l init at ve du salarie
Taux de mob lite du personnel variable selon l age
Table de mortal te INSEE TD/TV 2007 2009

L engagement a nsi calcule ressort a 217 K€ au 31 decembre 2011 contre 176 K€ au 31 decembre 2010

VI 6 CERTIFICATS D ECONOMIE D ENERGIE

La loi n 2005 81 du 13 ju llet 2005 de programme f xant les orientations de la pol tique energet que impose aux vendeurs d energ e pour la periode 2006 2009 l obligation de proposer a leurs clients des econom es d energie en contrepartie desquelles ils acqu erent des cert f cats d econom e d energie

A l echeance de la per ode d obl gat on les vendeurs d energ e qui n auront pas reussi a obten r suff samment de cert f cats d economie d energ e pour sat sfa re leur obl gat on devront s acqu tter d une penal te liberatoire f xee a 2 centimes d euros par KWh manquant

Le montant des obligat ons de D rect Energ e not f e par l administrat on pour la periode du 1^{e} ju llet 2006 au 30 juin 2009 s eleva t a 32 2 GWh (KWh d energ e finale actual ses pour la periode du 1^{e} juillet 2006 au 30 ju n 2010) La societe D rect Energ e s est liberee de ses obligat ons notamment par la fourniture a ses clients d ampoules realisant des economies d energ e et par d autres actions Elle a obtenu pour la per ode des certif cats d economie d energ e a hauteur de 134 7 GWh la Soc ete a donc 102 5 GWh d avance pour la prochaine periode

Les textes definissant la 2eme periode sont parus fin 2010 de ce fa t la societe n a pas eu d obl gation pour la periode du 1^{e} juillet 2010 au 31 decembre 2011 La deux eme periode s etend donc du 1^{e} janvier 2011 au 31 decembre 2013 Les obl gat ons sont def nies a part r d un coeff cient appl que au volume de vente d electr cite et de gaz de l annee precedente En fonction des volumes prev sionnels de vente la societe peut estimer que les obl gat ons devraient s elever a 1 800 GWh

La soc ete est en train de mettre en place des accords avec des partena res et nstallateurs afin de permettre de realiser des travaux d econom es d energie chez des cl ents particul ers Le recours au marche des certificats d economie d energ e est egalement envisage

VI 7 INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Bons de souscriptions de parts de createur d entreprise

D rect Energ e a ouvert des plans de bons de souscription de parts de createurs d entreprise accordes a certains salaries Ces plans sont denouables en actions

Le detail des differents plans ouverts par la soc ete est le suivant

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
27/06/2005	750	73 90 €	27/06/2010
09/09/2005	1 800	219 00 €	09/09/2010
05/12/2005	4 700	219 00 €	05/12/2010

Les mouvements sur les plans sont les suivants

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bons en circulation au 31/12/2009	**4 773**	**215,53 €**
dont bons exercables	*4 773*	*215,53 €*
Bons attribues en 2010		
Bons annules en 2010		
Bons exerces en 2010	461	212 08 €
Bons en circulation au 31/12/2010	**4 312**	**215,90 €**
dont bons exercables	*4 312*	*215,90 €*
Bons attribues en 2011		
Bons annules en 2011	103	219,00 €
Bons exerces en 2011	811	219 00 €
Bons en circulation au 31/12/2011	**3 398**	**215,07 €**
dont bons exercables	*3 398*	*215,07 €*

Les cond tions d exercice pour les 3 plans ci dessus sont les suivantes

Les BCE attr bues les 27 juin 2005 9 septembre 2005 et 5 decembre 2005 sont exerçables pour 4/9eme 16 mois apres la date de leur attribution et pour chaque 1/9eme restant apres respectivement 20 mo s 24 mois 28 mo s 32 mois et 36 mois apres la date de leur attr bution

Bons de souscription d actions

12/06/2007	9 134	20 00 €	402,00 €	12/06/2012

Bons en circulation au 31/12/2009	**9 134**	**402,00 €**
dont bons exercables	*9 134*	*402,00 €*
Bons attribues en 2009		
Bons annules en 2009		
Bons exerces en 2009		
Bons en circulation au 31/12/2010	**9 134**	**402,00 €**
dont bons exercables	*9 134*	*402,00 €*
Bons attribues en 2010		
Bons annules en 2010		
Bons exerces en 2010		
Bons en circulation au 31/12/2011	**9 134**	**402,00 €**
dont bons exercables	*9 134*	*402,00 €*

Les BSA attr bues lors de l Assemblee Generale Extraord naire du 12 juin 2007 sont exerçables selon des criteres de valorisation d entreprise

Chaque BSA permet la souscription d une action

Options de souscriptions d actions

D rect Energ e a ouvert des plans d options de souscription d actions accordes a certains salaries Ces plans sont denouables en actions

Le deta l des d fferents plans ouverts par la soc ete est le suivant

01/10/2007	2 450	402 00 €	01/10/2012	
23/11/2007	2 650	800 00 €	23/11/2012	
22/01/2008	750	800 00 €	22/01/2013	2 annees de presence
12/11/2008	2 800	1 200 00 €	12/11/2013	
23/11/2009	2 600	1 400 00 €	23/11/2014	

Concernant le plan en date du 23 novembre 2009 pour un salar e 400 opt ons de souscr pt ons ont ete attr buees avec une periode d acquisition des dro ts de 3 ans

Les mouvements sur les plans sont les su vants

Options en circulation au 31/12/2009	**11 250**	**951,55 €**
dont options exercables	*5 100*	*608,80 €*
Options attribuees en 2010		
Options annulees en 2010	150	1 400 00 €
Opt ons exercees en 2010		
Options en circulation au 31/12/2010	**11 100**	**945,49 €**
dont options exercables	*8 650*	*816,75 €*
Options attribuees en 2011		
Options annulees en 2011	250	1 400 00 €
Options exercees en 2011	206	403 93 €
Options en circulation au 31/12/2011	**10 644**	**945,29 €**
dont options exercables	*10 244*	*927,54 €*

Attribut ons d actions gratuites

Le deta l des d fferents plans ouverts par la societe est le su vant

Date d'attribution	Nombre d'actions	Conditions d'acquisition des droits
23/11/2007	1 350	
22/01/2008	100	2 annees de presence
12/11/2008	300	
23/11/2009	300	

Concernant le plan en date du 23 novembre 2009 pour un salarie 100 actions ont ete attribuees avec une per ode d acqu sit on des dro ts de 3 ans

Les mouvements sur les plans sont les su vants

Evolution du nombre d'actions gratuites	Nombre
Actions Gratuites en circulation au 31/12/2009	**700**
Actions gratuites attribuees en 2010	
Actions gratuites annulees en 2010	
Actions gratuites exercees en 2010	400
Actions Gratuites en circulation au 31/12/2010	**300**
Actions gratuites attribuees en 2011	
Actions gratuites annulees en 2011	
Actions gratu tes exercees en 2011	
Actions Gratuites en circulation au 31/12/2011	**300**

Impact sur l actionnariat

L exercice de l ensemble des instruments ci dessus entra nera t la creation de 23 476 nouvelles actions so t une augmentat on de capital de 704 K€ et une augmentat on des capitaux propres de 14 464 K€

ANNEXE 3

Modalites de determination de la parite

I Parite

Dans le prolongement de l annonce le 27 juillet 2011 de la signature d un accord pour l acquisition par Direct Energie de la participation de 46% detenue par Verbund dans Poweo les Conseils d administration de Poweo et Direct Energie reunis respectivement les 20 et 21 mars 2012 ont approuve le principe d une fusion par absorption de Direct Energie par Poweo

La fusion donne naissance au premier operateur alternatif multi energie a taille critique en France avec plus d 1 million de clients residentiels et professionnels livrant chaque annee environ 10 TWh d electricite et de gaz naturel

Un ratio d echange de 1 216 actions Poweo pour 13 actions Direct Energie a ete retenu Celui ci fait ressortir sur une parite de 77 5% 22 5% entre respectivement les actionnaires de Direct Energie et les actionnaires de Poweo (autres que Direct Energie) en termes de pourcentage de detention dans l entite combinee apres prise en compte des instruments dilutifs

II Description des methodes retenues pour la comparaison des societes

La structure de l operation conduit pour apprecier la parite d echange a analyser le rapport des valeurs des capitaux propres par action de Poweo et de Direct Energie en prenant en compte la participation de 46% de Poweo deja detenue par Direct Energie

L analyse de la parite de fusion resulte d une approche par somme des parties fondee sur des methodes usuellement retenues dans le cadre d operations similaires

- La comparaison des valorisations obtenues pour les activites Fourniture de Poweo et Direct Energie par la methode d actualisation de flux de tresorerie

- La prise en compte et la valorisation d autres elements d actif et de passif specifiques a chacune des deux societes du fait de leurs activites

Comme decrit ci apres les valeurs de Direct Energie et de Poweo ont a ete determinees selon une methodologie coherente

Plusieurs sensibilites ont egalement ete realisees portant sur des jeux d hypotheses differents pour l evolution de l activite Fourniture sur l'horizon des plans d affaires des methodes differentes pour le calcul de la valeur terminale ou des appreciations differentes de la valorisation de certains elements d actif et de passif specifiques a chacune des deux societes (comme les partenariats conclus dans le cadre du developpement des activites de production electrique et notamment un appel d offre pour la construction et l exploitation d un cycle combine gaz de 420 MW en Bretagne remporte par un consortium mene par Direct Energie)

III Valorisation des activites « Fourniture » par actualisation de flux de tresorerie

Cette methode consiste a determiner la valeur de l actif economique par actualisation des flux de tresorerie disponibles Elle a ete mise en œuvre sur la base des trajectoires financieres 2012 2020 preparees par les managements de Poweo et de Direct Energie Cet exercice de valorisation a ete realise sur la base de plans d affaires aux bornes de l activite Fourniture aux clients residentiels et professionnels des deux societes et n integre pas la contribution des filiales et autres projets developpes par chacune des societes dont la valeur est apprehendee distinctement

Les plans d affaires ont ete construits a partir d hypotheses communes en termes d evolution de prix de marche et d environnement reglementaire

Les projections ont ete realisees jusqu en 2020 compte tenu de l evolution attendue des prix de marche et de la necessaire convergence de l ARENH et de la composante energie dans le TRV d ici fin 2015 conformement aux dispositions de la Loi NOME et qui devrait significativement ameliorer l espace economique des fournisseurs alternatifs en leur permettant d atteindre une rentabilite structurellement positive

La valeur d entreprise est obtenue par actualisation au 1er janvier 2012 des flux de tresorerie futurs au cout moyen pondere du capital et comprend la valeur actualisee sur l horizon explicite des flux de tresorerie 2012 2020 ainsi qu une valeur terminale determinee par l application d un multiple de sortie

(a) Hypothese de cout moyen pondere du capital

Un taux d actualisation unique a ete retenu pour valoriser les activites Fourniture de Poweo et de Direct Energie Il a ete calcule sur la base des hypotheses suivantes

- Un taux sans risque de 2 99% representant la moyenne 3 mois de l OAT 10 ans au 30/03/2012
- Une prime de risque de marche de 8 27% estimee par Detroyat et Associes a partir de l observation sur 3 mois de l indice CAC Small90 au 30/03/2012
- Un taux d impot normatif de 34 43%
- Une structure financiere avec endettement nul
- Un beta deleverage ajuste de Poweo de 1 14 au 30/03/2012 (Source Bloomberg)

Sur la base de ces hypotheses un cout moyen pondere du capital de 12 50% a ete retenu pour les deux societes

(b) Appreheniion de la valeur terminale dans la valorisation par actualisation de flux de tresorerie

Deux methodes ont ainsi ete mises en œuvre dans le calcul de la valeur terminale des deux societes au dela de l horizon explicite du plan d affaires

- Dans un cas central determination d une valeur terminale par application d un multiple du nombre de clients a fin 2020 (en euros/contrat) identique aux deux societes estime a partir d un echantillon de transactions europeennes dans le secteur de la fourniture de gaz et d electricite

- Pour reference actualisation a l infini d un flux de tresorerie normatif (methode dite de Gordon Shapiro) estime apres normalisation de l EBITDA et des Capex en supposant que les acquisitions de nouveaux clients viendront uniquement compenser le churn au dela de l horizon explicite du plan d affaires Une hypothese de taux de croissance a l infini de 1 5% a ete retenue

IV Valorisation des autres elements d'actifs et de passifs des deux societes

(a) Elements communs aux deux societes retenus dans les valorisations

- Valorisation des flux exceptionnels lies a la resolution d un litige en cours
- Valorisation des deficits reportables
- Valorisation de flux lies a la revente de volumes AOF
- Montant des dettes fiscales au bilan au 31/12/2011
- Tresorerie nette au 31/12/2011

(b) Elements specifiques a Direct Energie retenus dans la valorisation

- Valorisation de contrats d approvisionnement long terme en energie
- Valeur comptable des filiales et participations au 31/12/2011 incluant notamment un projet de construction et d exploitation d un cycle combine gaz de 840 MW situe en Moselle dont la mise en service est planifiee pour 2016
- Valorisation de l option d achat de 40% de Poweo Production
- Ajustements de la tresorerie nette (i) de la valeur actuelle des encaissements attendus courant 2012 au titre de la cession d actifs eoliens (ii) de la valeur actuelle des paiements lies au P0 des AOF et (iii) de la valeur actuelle du second paiement lie a l acquisition de la participation dans Poweo a Verbund

(c) Elements specifiques a Poweo retenus dans la valorisation

- Valorisation de flux exceptionnels lies a l activite Fourniture
- Valorisation de l option d achat de 60% de Poweo Production
- Ajustements de la tresorerie nette de paiements exceptionnels attendus en 2012

V Methodes non retenues pour la comparaison des societes

(a) Cours de bourse, moyennes de cours et objectifs de cours des analystes de marche

Ces references usuelles dans le cadre de l analyse de parite d echange en cas de fusion de societes cotees ne sont pas applicables au cas d espece compte tenu du caractere non cote de Direct Energie

En outre Poweo presente un flottant et des volumes d echanges d actions limites et est peu suivie par les analystes de marche

(b) Actif net comptable

La comparaison des actifs nets comptables n a pas ete retenue dans la mesure ou la valeur des societes du secteur de l energie n est generalement pas correctement refletee par la valeur historique de leurs actifs

(c) Application de multiples de transactions comparables

Un ensemble de transactions intervenues en Europe dans le secteur de la fourniture d electricite et de gaz a des clients residentiels et particuliers a ete observe Toutefois l approche par application de multiples de transactions comparables est rendu impossible du fait des agregats de rentabilite negatifs affiches par Direct Energie et Poweo sur les derniers exercices compte tenu du contexte de prix de marche et du fait que Poweo et Direct Energie n ont pas encore atteint de taille critique en *standalone*

L application aux deux societes d un meme multiple en euros par contrat n aurait par ailleurs pas reflete leurs structures de couts et leurs niveaux de rentabilite actuellement differents En revanche un multiple de transactions est retenu pour estimer la valeur de sortie dans une approche par actualisation de tresorerie afin d homogeneiser la valeur de long terme des deux societes dans un environnement de marche devenu favorable a compter de 2015 2016 avec la resorption du ciseau tarifaire qui pese actuellement fortement sur la rentabilite de l activite de fourniture d electricite

(d) Application de multiples boursiers de societes comparables

Cette approche qui consiste a appliquer des multiples de societes cotees comparables aux agregats de Poweo et a ceux de Direct Energie a ete exclue pour les raisons suivantes

- Il n existe pas de societes cotees suffisamment comparables notamment en termes de geographie d activite de taille de structure financiere et de liquidite
- Compte tenu du contexte de prix de marche et du fait que Poweo et Direct Energie n ont pas encore atteint de taille critique en *standalone* les societes affichent des agregats de rentabilite negatifs rendant impossible l application des multiples boursiers observes

(e) Actualisation des dividendes futurs

La methode d actualisation des flux de dividendes futurs a ete ecartee car elle depend essentiellement de la politique future de versement de dividendes des societes

VI Synthese des elements de valorisation

Le tableau suivant presente la synthese des parites induites entre les colleges d actionnaires de Direct Energie et de Poweo (hors Direct Energie) sur la base du poids relatif des valeurs de fonds propres des deux societes issues des travaux de valorisation realises et en prenant en compte la participation de 46% de Poweo deja detenue par Direct Energie

	Parites induites	
Elements de valorisation cas central	College d actionnaires Direct Energie	College d actionnaires Poweo[2]
Somme des parties des deux societes sur la base d une valorisation DCF de l activite Fourniture avec multiple de sortie	78 4%	21 6%

En fonction des diverses sensibilites decrites ci dessus la parite du college d actionnaires Poweo evolue autour de cette valeur centrale dans une fourchette comprise entre 20 3% et 23 6%

[2] Le college des actionnaires de Poweo represente les actionnaires de Poweo a l exception des 46% de titres detenus par Direct Energie

ANNEXE 4

Liste des marques, logos et brevets

Marques	Type de dépôt	N° national du dépôt	Date d'expiration du dépôt
DIRECT ENERGIE	Nom	03 / 3 612 467	10/01/2013
E planete	Nom	11 / 3 821 540	05/04/2021
Nestor	Nom	10 / 3 768 515	21/09/2020
DIRECT ENERGIE Hydro	Nom	08 / 3 612 470	19/11/2018
L electricite moins chere et plus verte	Nom	08 / 3 551 669	23/01/2018
Direct Energie c est moins cher et plus vert	Nom	08 / 3 551 668	23/01/2018
DIRECT ENERGIE	Ancien Logo	07 / 3 521 072	23/08/2017
Vous y gagnez la planete aussi	Nom	07 / 3 493 321	03/04/2017
DIRECT ENERGIE GENERATION	Nom	07 / 3 479 082	31/01/2017
Prise Directe	Nom	05 / 3 391 179	02/11/2015
Double eco	Logo	05 / 3 386 760	13/10/2015
Double eco	Nom	05 / 3 386 759	13/10/2015
Pur Jus	Nom	04 / 3 307 515	28/07/2014
100% Pur Jus	Nom	04 / 3 307 514	28/07/2014
Direct Energie vous payez l electricite pas la publicite	Logo	04 / 3 299 905	17/06/2014
Direct Energie la meme electricite moins chere	Logo	03 / 3 252 673	21/10/2014

Brevet d'invention	N° national du depot	Date d'expiration du depot
Dispositif procede et systeme d acquisition d une mesure realisee par un compteur electrique	09 / 59415	21/12/2009

ANNEXE 5

Caracteristique des Bons, options de souscription d'actions et actions gratuites en periode d'acquisition de Direct Energie

❖ Bons de souscription d'actions (BSA)

Plan	Nombre d actions Direct Energie sous jacentes	Prix d exercice (€)	Date d'attribution	Date Limite d exercice
BSA	9 134	402	12/06/2007	30/12/2013
Total BSA	**9 134**			

❖ Bons de souscription de part de createurs d'entreprise (BCE)

Plan	Nombre d actions Direct Energie sous jacentes	Prix d exercice (€)	Date d attribution	Date Limite d exercice
BCE 1B	70	74	21/06/2005	27/06/2013
BCE 2A	79	219	09/09/2005	09/09/2013
BCE 2B Salaries	538	219	05/12/2005	05/12/2013
BCE 2B Fondateurs	2 250	219	05/12/2005	05/12/2013
Total BCE	**2 937**			

❖ Options de souscription d'actions (OSA)

Plan	Nombre d actions Direct Energie sous jacentes	Prix d exercice (€)	Date d attribution	Date d ouverture de la periode d'exercice	Date Limite d exercice
OSA 1	1 545	402	01/10/2007	01/10/2010	01/10/2012
OSA 2A	2 649	800	23/11/2007	23/11/2010	23/11/2012
OSA 2B	750	800	22/01/2008	22/01/2011	22/01/2013
OSA 3	2 800	1 200	12/11/2008	12/11/2011	12/11/2013
OSA 4	2 200	1 400	23/11/2009	23/11/2012	23/11/2014
OSA 5	9 668	700	06/04/2012	06/04/2016	06/04/2017
Total OSA	**9 944**				

❖ Actions gratuites

Plan	Nombre d actions Direct Energie sous jacentes	Date d attribution	Fin de de la periode d acquisition
AGA 3	100	23/11/2009	23/11/2012
Total AGA	**100**		